

*Archive*

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SCHOLA GENEVENSIS MDLIX



# PROGRAMME DES COURS

DU

## SEMESTRE D'ÉTÉ 1921

Ouverture: 8 Avril 1921 — Clôture: 15 Juillet 1921

Les EXAMENS commencent le 8 Avril.

Les COURS commencent le mardi 12 Avril.



GENÈVE

IMPRIMERIE J. STUDER & FILS, ROND-POINT DE PLAINPALAIS, 3

1921

RIX FR. 0.75

# TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Faculté des Sciences . . . . .	3
Faculté des Lettres. . . . .	20
Faculté des Sciences Economiques et Sociales . . . . .	34
Institut des Hautes Etudes commerciales . . . . .	49
Faculté de Droit. . . . .	54
Faculté de Théologie . . . . .	62
Faculté de Médecine . . . . .	68
Institut Dentaire . . . . .	82
<hr/>	
Prix universitaires . . . . .	87
Renseignements généraux . . . . .	99
Adresses de MM. les Professeurs et Privat- Docents . . . . .	108

Les **Bureaux du Secrétaire et du Caissier-Comptable** se trouvent dans le bâtiment de l'Université, aux Bastions.

Le **Secrétariat** (Salle n° 33) est ouvert tous les jours, sauf le jeudi, de 9 à 11 heures du matin.

Le **Bureau du Caissier-Comptable** (Salle n° 23) est ouvert de 9 à 11 heures et de 2 à 4 heures; le jeudi, de 9 à 11 heures seulement.

**N.-B.** — Les **demandes d'immatriculation** sont reçues tous les matins, sauf le jeudi, de 9 à 11 heures, au Secrétariat (Salle n° 33). Les **finances d'immatriculation et d'inscription** aux cours seront perçues aux jours fixés pour chaque Faculté séparément, selon un avis qui sera affiché dans les bâtiments universitaires.

# UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SCHOLA GENEVENSIS MDLIX



## PROGRAMME DES COURS

DU

### SEMESTRE D'ÉTÉ 1921

Ouverture : 8 Avril 1921 — Clôture : 15 Juillet 1921

Les cours commencent le 8 Avril 1921



GENÈVE

IMPRIMERIE J. STUDER & FILS, ROND-POINT DE PLAINPALAIS, 3

1921

PRIX FR. 0.75

# UNIVERSITÉ DE GENÈVE

## SEMESTRE D'ÉTÉ 1921

Les cours commencent le 8 avril 1921 et la clôture du semestre a lieu le 15 juillet 1921.

Les douze derniers jours du semestre sont consacrés aux examens de grades et aux examens de fin d'année.

*Le Bureau du Sénat, pour les années 1920-1922, est composé de :*

MM. Georges FULLIQUET, *Recteur* ;  
Rodolphe WEBER, *Vice-Recteur* ;  
Henri REVERDIN, *Secrétaire* ;

*et de*

MM. Henri FEHR, Doyen de la Faculté des Sciences ;  
Victor MARTIN, Doyen de la Faculté des Lettres ;  
Hans TOENDURY, Doyen de la Faculté des Sciences économiques et sociales ;  
Paul MORIAUD, Doyen de la Faculté de Droit ;  
Eugène CHOISY, Doyen de la Faculté de Théologie ;  
Hector CRISTIANI, Doyen de la Faculté de Médecine.

## FACULTÉ DES SCIENCES

M. le professeur Henri FEHR, Doyen.

M. Charles Cailler, prof. ord. (en congé).	Salle
[M. Dmitri Mirimanoff, D <sup>r</sup> ès sc., suppléant].	
<i>Calcul différentiel et intégral</i>	3 h.
Lundi, mercredi et samedi, à 10 heures.	20.
<i>Conférences d'analyse mathématique</i> (Théorie des fonctions analytiques).	2 h.
Mardi et mercredi, à 17 heures.	44.
[M. Georges Tiercy, D <sup>r</sup> ès sc., suppléant].	
<i>Exercices de calcul différentiel et intégral.</i>	2 h.
Lundi, de 17 à 19 heures.	20.
<i>Mécanique rationnelle.</i>	3 h.
Jeudi, de 7 à 9 h., et samedi, à 9 heures.	20.
<i>Exercices de mécanique rationnelle.</i>	2 h.
Mardi, de 14 à 16 heures.	20.
M. Henri Fehr, prof. ord.	
<i>Eléments de mathématiques supérieures.</i>	3 h.
Lundi, de 8 à 10 heures ; mercredi, à 9 heures.	20.
<i>Conférence d'algèbre et de géométrie analytique</i> (complément du cours ci-dessus).	1 h.
Mercredi, à 16 heures.	20.
<i>Exercices pratiques sur les éléments de mathématiques supérieures.</i>	2 h.
Mercredi, de 17 à 19 heures.	20.
<i>Géométrie descriptive.</i>	2 h.
Jeudi, de 9 à 11 heures.	20.
<i>Conférences de géométrie supérieure.</i>	2 h.
Vendredi, de 17 à 19 heures.	20.

	Salle
<b>M. Raoul Gautier</b> , prof. ord. <i>Astronomie théorique</i> avec exercices. Mardi et vendredi, de 9 à 11 heures.	4 h. 20.
<b>M. Emile Chaix</b> , prof. ord. <i>Géographie physique</i> (morphologie). Lundi et mardi, à 16 heures. <i>Topographie expéditive.</i> (Jours et heures à déterminer.)	2 h. 20.
<b>M. Ch.-Eugène Guye</b> , prof. ord. <i>Physique expérimentale.</i> Mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 8 heures. <i>Exercices pratiques</i> (complément du cours). Une après-midi par semaine. Mardi ou jeudi, ou vendredi, de 14 à 17 heures. <i>Conférences de laboratoire et exercices (électricité appliquée)</i> [avec M. le prof. A. SCHIDLOF]. Jeudi, de 7 heures à midi. <i>Laboratoire intermédiaire.</i> — Une journée. <i>Laboratoire intermédiaire.</i> — Cinq demi-journées. <i>Laboratoire de recherches.</i> — Tous les jours. [S'adresser au professeur.]	4 h. Aula. 3 h.
<b>M. Arthur Schidlof</b> , prof. extr. <i>Thermodynamique.</i> Lundi, à 8 heures, et mercredi, à 14 heures.	2 h. 44.
<b>M. Amé Pictet</b> , prof. ord. <i>Chimie organique.</i> Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 11 h. Ecole de Chimie. Grand Amphithéâtre. <i>Travaux de préparations et de recherches (chimie organique et chimie inorganique).</i> Tous les jours. [S'adresser au professeur.]	5 h. Lab. Chim.org. et inorg.

	Salle
<b>M. Adolphe Kaufmann</b> , prof. extr. <i>Chimie aromatique II.</i> Mercredi, à 8 heures.	1 h. Ec. de Chim. A.C.S.
<i>Médicaments et parfums synthétiques.</i> Mardi, à 8 heures.	1 h. Ec. de Chimie. G. A.
<b>M. Philippe-A. Guye</b> , prof. ord. <i>Chimie technique.</i> Jeudi et vendredi, à 11 heures.	2 h. Ec. de Chimie. A.C.S. <sup>2</sup> .
<i>Chimie théorique.</i> Samedi, à 11 heures.	1 h. Ec. de Chimie. A.C.S.
<i>Laboratoire de chimie technique.</i> I. Préparations de chimie (inorganiques et organiques). II. Travaux avancés de chimie et d'électrochimie techniques. III. Travaux de recherches. Tous les jours. [S'adresser au professeur.] <i>Laboratoire de chimie théorique.</i> Travaux de recherches. Tous les jours. [S'adresser au professeur.]	
<b>M. Emile Briner</b> , prof. extr. <i>Chimie technique spéciale.</i> Eau, glace, gaz liquéfiés, combustibles. Lundi, à 18 heures.	1 h. Ec. de Chimie. A.C.S.
Petite industrie organique ; explosifs. Mercredi, à 18 heures.	1 h. Ec. de Chimie. A.C.S.
<i>Electrochimie.</i> Vendredi, à 18 heures.	1 h. Ec. de Chimie. A.C.S.
<i>Excursions techniques.</i> (Seront annoncées ultérieurement.)	

<sup>1</sup> Grand Amphithéâtre.

<sup>2</sup> Amphithéâtre de Chimie spéciale.

<b>M. Louis Chavanne, prof. ord.</b>		
<i>Chimie pharmaceutique.</i>	3 h.	
Lundi, mercredi et vendredi, à 10 h.		Ec. de Chim. A.C.S.
<b>M. Louis Duparc, prof. ord.</b>		
<i>Minéralogie (cristallographie).</i>	3 h.	
Lundi, mardi et mercredi, à 11 heures.		Ecole de Chimie. P.A. <sup>1</sup> .
<i>Description des minéraux.</i>	1 h.	
Lundi, à 17 heures.		Labor. de Minéralogie.
<i>Pétrographie.</i>	1 h.	
Mardi, à 17 heures.		Labor. de Minéralogie.
<i>Chimie analytique.</i>	1 h.	
Mercredi, à 17 heures.		Labor. de Minéralogie.
<i>Toxicologie.</i>	1 h.	
Mardi, à 8 heures.		Labor. de Minéralogie.
<i>Gîtes métallifères.</i>	1 h.	
Mercredi, à 8 heures.		Labor. de Minéralogie.
<i>Travaux pratiques de minéralogie.</i>	2 h.	
Samedi, de 14 à 16 heures.		Labor. de Minéralogie.
<i>Prospection.</i>	2 h.	
Mercredi, de 14 à 16 heures.		Labor. de Minéralogie.
<i>Travaux journaliers dans le laboratoire de minéralogie.</i>		
<i>Travaux journaliers dans le laboratoire de chimie analytique.</i>		
<b>M. Paul Wenger, prof. extr.</b>		
<i>Analyse des explosifs (suite du cours d'hiver).</i>	1 h.	
Mardi, à 18 heures.		Ec. de Chimie. P.A.
<i>Préparation mécanique des minerais (suite du cours d'hiver).</i>	1 h.	
Vendredi, à 17 heures.		Ec. de Chimie. P.A.

<sup>1</sup> Petit Amphithéâtre.

<b>M. Emile Guyenot, prof. ord.</b>		
<i>Anatomie comparée des vertébrés.</i>	5 h.	
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 10 h.		30.
<i>Biologie générale.</i>	1 h.	
Vendredi, à 17 heures.		30.
<i>Exercices pratiques (complément du cours).</i>	3 h.	
Mercredi ou samedi, de 14 à 17 heures.		Institut de Zoologie.
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de zoologie et d'anatomie comparée.</i>		
Tous les jours, sauf le jeudi.		Institut de Zoologie.
<b>M. Emile André, prof. ord.</b>		
<i>Zoologie lacustre (avec exercices de pêche sur le lac).</i>	1 h.	
Mardi, à 17 heures.		17.
<i>Protistologie (avec démonstrations au laboratoire).</i>	1 h.	
Mercredi, à 16 heures.		17.
<i>Parasitologie (arthropodes parasites de l'homme).</i>	1 h.	
Vendredi, à 18 heures.		17.
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de protistologie, de parasitologie et de zoologie lacustre [s'adresser au professeur].</i>		Lab. de Prot. Parasit. et Zool. lac. <sup>1</sup> .
<b>M. Robert Chodat, prof. ord.</b>		
<i>Botanique. — Morphologie et systématique des Archidiophytes.</i>	5 h.	
Lundi, à 8 et 9 h.; mercredi, vendredi et samedi, à 9 heures.		Aula.
<i>Génétique (Théories modernes de l'hérédité).</i>	1 h.	
Lundi, à 9 heures.		Aula.
<i>Exercices pratiques de botanique (complément du cours).</i>	3 h.	
Mercredi ou samedi, de 14 à 17 heures.		Institut de Botanique.
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de botanique.</i>		
Tous les jours, sauf le jeudi.		Institut de Botanique.
<i>Travaux pratiques de biométrie et de génétique.</i>		
Tous les jours.		
<i>Travaux pratiques de bactériologie dans le domaine des fermentations.</i>		
Tous les jours, sauf le jeudi.		Institut de Botanique.
<i>Excursions botaniques dans le bassin du Rhône.</i>		
Le jeudi.		

<sup>1</sup> Rue de Candolle, 22.

<b>M. Alfred Lendner</b> , prof. extr.		
<i>Pharmacognosie.</i>	3 h.	
Mardi, mercredi et samedi, à 8 heures.		Instit. de Botanique.
<i>Détermination des plantes.</i>	1 h.	
Vendredi, à 17 heures.		Institut de Botanique.
<b>M. Léon-W. Collet</b> , prof. ord.		
<i>Géologie de la Suisse.</i>	1 h.	
Mardi, à 7 heures.		30.
<i>Paléogéographie.</i>	2 h.	
Mercredi et vendredi, à 7 heures.		30.
<i>Exercices pratiques de paléontologie.</i>		
Une demi-journée.		
<i>Exercices pratiques de géologie.</i>	3 h.	
Mardi, de 14 à 17 heures.		Labor. de Géologie <sup>1</sup> .
<i>Laboratoire partiel.</i>		
Cinq demi-journées		Labor. de Géologie.
<i>Laboratoire complet.</i>		
Tous les jours, de 7 à 12 et de 14 à 17 heures.		Labor. de Géologie.
<i>Excursions géologiques</i> , en tout 15 jours.		
<b>M. Max Reinhard</b> , prof. extraord.		
<i>Géologie du pétrole</i> (2 <sup>me</sup> partie).	2 h.	
Mardi et mercredi, à 18 heures.		Labor. de Géologie.
<b>M. Edouard Claparède</b> , prof. ord.		
<i>Psychologie expérimentale.</i> — Psychologie collective et psychologie du langage.	2 h.	
Lundi et mardi, à 11 heures.		30.
<i>Conférence.</i> — Psychologie individuelle et psychologie appliquée.	2 h.	
Vendredi, de 14 à 16 heures.		Lab. de Psychologie <sup>2</sup> .
<i>Exercices pratiques.</i>		
Une matinée, vendredi, de 9 heures à midi.		Lab. de Psychol.
<i>Recherches spéciales.</i>		
Tous les jours [S'adr. au professeur].		Lab. de Psychol.

<sup>1</sup> Rue de Candolle, 48.

<sup>2</sup> Rue Charles-Bonnet, 4.

<b>M. Eugène Pittard</b> , prof. ord.		
<i>Anthropologie générale.</i>		
Paléontologie humaine et anthropologie préhistorique. — Origine de l'homme et développement des civilisations primitives. — Origine des populations européennes.	2 h.	
Lundi et mardi, à 18 heures.		30.
Morphologie comparative. — Le développement de l'homme en fonction de l'âge, du sexe, de la race, du milieu.	1 h.	
Mercredi, à 17 heures.		46.
<i>Conférence.</i>	1 h.	
Mercredi, à 11 heures.		17.
<i>Travaux pratiques</i> [s'adresser au professeur].		
		Labor. d'Anthropologie <sup>1</sup> .
<i>Excursions</i> [à organiser au cours du semestre].		

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

<b>M. Boris Alfimoff</b> , Dr ès sc.		
<i>Chimie analytique: l'analyse qualitative et quantitative élémentaire.</i>	2 h.	
Lundi et vendredi, à 14 heures.		Ecole de Chimie. P. A. <sup>2</sup>
<i>Les bases physico-chimiques de la chimie analytique.</i>	1 h.	
Mercredi, à 14 heures.		Ecole de Chimie. P. A.
<b>M. John Briquet</b> , Dr ès sc.		
<i>Géographie botanique.</i>	1 h.	
Vendredi, à 18 heures.		46.
<b>M. Jean Carl</b> , Dr phil.		
<i>Produits du règne animal utilisés dans l'industrie</i> (soies, laines, fourrures, écailles, cires, etc.).	1 h.	
(Jour et heure à fixer ultérieurement.)		30.
<b>M. André Chaix</b> , Dr ès sc.		
<i>Levé topographique expéditif et interprétation de cartes.</i>	1 h.	
(Jour et heure à fixer ultérieurement.)		Labor. de Géographie <sup>3</sup> .

<sup>1</sup> Rue LeFort, 1, et rue St-Victor, 4.

<sup>2</sup> Petit amphithéâtre.

<sup>3</sup> Rue de Candolle, 48.

<b>M. Emile Cherbuliez, Dr ès sc.</b>		
<i>Stéréochimie.</i>	1 h.	
(Jour et heure à fixer ultérieurement.)		Ecole de Chimie. G. A.
<b>M. Marc Cramer, Dr ès sc.</b>		
<i>Les sucres et leurs dérivés.</i>	1 h.	
Vendredi, à 14 heures.		Ecole de Chimie. G. A.
<b>M. Henry J. Goudet, Dr ès sc.</b>		
<i>Chapitres choisis de chimie organique.</i>	1 h.	
(Jour et heure à fixer ultérieurement.)		Ec. Chimie. P.A.
<b>M. Henry Guyot, Dr ès sc.</b>		
<i>Sociologie végétale (au point de vue biologique).</i>	1 h.	
Mardi, à 18 heures.		Inst. Botan.
<b>M. B.-P.-Georges Hochreutiner, Dr ès sc.</b>		
<i>Les théories de l'évolution et de la biologie générale.</i>	1 h.	
Mercredi, à 18 heures.	44.	
<i>Lectures et analyses de biologie générale.</i>	1 h.	
Samedi, à 17 heures.	44.	
<b>M. Pierre Mercier, Dr ès sc.</b>		
<i>Passage de l'électricité dans le gaz.</i>	2 h.	
(Jours et heures à fixer ultérieurement.)	44.	
<b>M. Arnold Pictet, Dr ès sc.</b>		
<i>Entomologie expérimentale.</i>	1 h.	
Lundi, à 17 heures.	30.	
<b>M. Louis Reutter, Dr phil.</b>		
<i>Chimie végétale (avec méthodes d'extraction des alcaloïdes, essences glucosides, résines, etc.; préparation synthétique d'une partie de ceux-ci, caractères spécifiques chimiques et physiques).</i>	2 h.	
Mardi et vendredi, à 9 heures.		Ecole de Chimie. P.A.
<i>Méthodes analytiques de chimie végétale.</i>	1 h.	
Lundi, à 9 heures.		Ecole de Chimie. P.A.
<i>Chimie médico-pharmaceutique (nouveaux remèdes).</i>	2 h.	
Mercredi et samedi, à 9 heures.		Ecole de Chimie. P.A.
<i>Méthodes analytiques des résines et des oléorésines.</i>	1 h.	
Jeudi, à 9 heures.		Ecole de Chimie. P.A.

<i>Pharmacie galénique.</i>	1 h.	
(Jour et heure à fixer.)		Ecole de Chimie. P.A.
<i>Technologie chimique.</i>	2 h.	
(Jours et heures à fixer.)		Ecole de Chimie. P. A.
<b>M<sup>lle</sup> Eugénie Rogovine, Dr ès sc.</b>		
<i>L'analyse volumétrique et ses principes théoriques.</i>	1 h.	
Vendredi, à 14 heures.		Ecole de Chimie. P.A.
<i>L'électrolyse et son application dans l'analyse.</i>	1 h.	
Mardi, à 14 heures.		Ecole de Chimie. P.A.
<b>M. Charles René Sabot, Dr ès sc.</b>		
<i>Chapitres choisis de cristallographie et d'optique.</i>	1 h.	
(Jour et heure à fixer ultérieurement.)		Ecole de Chimie.
<i>Caractères et détermination des espèces minérales les plus importantes au point de vue pétrographique : feldspaths, pyroxènes, etc.</i>	2 h.	
(Jours et heures à fixer ultérieurement.)		Ecole de Chimie.
<i>Métallographie microscopique.</i>	3 h.	
(Jours et heures à fixer ultérieurement.)		Ecole de Chimie.
<b>M. Georges Tiercy, Dr ès sc.</b>		
<i>Mécanique analytique.</i>	1 h.	
(Jour et heure à fixer ultérieurement.)	20.	
<b>M<sup>lle</sup> Ida Welt, Dr ès sc.</b>		
<i>Notions pratiques de chimie appliquées à la science domestique.</i>	1 h.	
Jeudi, 11 heures.	17.	

### Etablissements publics

ouverts à MM. les étudiants et auditeurs de la  
Faculté des Sciences :

L'Observatoire astronomique, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. Raoul Gautier.

Le Musée d'Histoire naturelle, moyennant l'autorisation du Directeur, M. Maurice Bedot, Dr ès sciences.

Les Serres du Jardin botanique et le Conservatoire municipal de botanique, moyennant l'autorisation du Directeur, M. John Briquet, Dr ès sciences.

### Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Sciences :

1<sup>o</sup> Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2<sup>o</sup> Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes<sup>1</sup>. Le Bureau du Sénat, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

Les élèves qui travaillent dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des bibliothèques spéciales de ces laboratoires.

### Organisation des Etudes.

La Faculté des Sciences prépare aux examens des grades de licenciés ès sciences mathématiques, ès sciences physiques et chimiques, ès sciences physiques et naturelles, ès sciences biologiques et de Docteur ès sciences mathématiques, ès sciences physiques, ès sciences naturelles et ès sciences psychologiques; elle prépare aux examens du Diplôme d'ingénieur-chimiste, du Diplôme de pharmacien et du Certificat d'aptitude à l'enseignement des Sciences dans les établissements secondaires supérieurs; elle donne enfin l'enseignement scientifique, théorique et pratique préparatoire aux études médicales.

Les étudiants de la Faculté des Sciences trouveront dans le Règlement de l'Université et les programmes détaillés des examens de grades et de diplômes des indications générales leur permettant de faire le choix et la répartition des enseignements qui leur sont pro-

<sup>1</sup> Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

fitables. Le Doyen et les Professeurs de la Faculté sont d'ailleurs en tout temps à leur disposition pour les conseils dont ils auraient besoin à ce sujet.

En ce qui concerne les études spéciales de Chimie technique, de Pharmacie et la préparation au Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences, consulter les plans d'études ci-après; et pour l'étude des sciences en vue des carrières médicales, les plans d'études de la Faculté de Médecine.

### Licence ès sciences.

a) *Licence ès sciences mathématiques.* — L'examen comprend les branches suivantes :

1. L'Algèbre et la Géométrie; — 2. Le Calcul différentiel et intégral; — 3. L'Analyse supérieure; — 4. La Mécanique rationnelle; — 5. L'Astronomie; — 6. La Géographie physique et la Météorologie; — 7. La Physique; — 8. La Chimie inorganique ou la Chimie organique, ou la Chimie théorique; — 9. La Minéralogie (Cristallographie).

b) *Licence ès sciences physiques et chimiques.* — L'examen comprend les branches suivantes :

1. La Physique générale et la Chaleur; — 2. L'Electricité et l'Optique; — 3. La Chimie inorganique et organique; — 4. La Chimie théorique; — 5. La Minéralogie; — 6. Les Eléments de mathématiques supérieures (programme spécial); — 7. Le Calcul différentiel et intégral (programme spécial); — 8 et 9. Deux des branches suivantes au choix du candidat<sup>1</sup>: la Mécanique rationnelle, l'Astronomie, la Géographie physique et la Météorologie, la Géologie, la Botanique générale, la Zoologie et l'Anatomie comparée.

c) *Licence ès sciences physiques et naturelles.* — L'examen comprend les branches suivantes :

1. La Physique; — 2. La Chimie inorganique et organique; — 3. La Chimie théorique; — 4. La Minéralogie; — 5. La Géologie et la Paléontologie; — 6. La Botanique générale; — 7. La Botanique systématique; — 8. La Zoologie; — 9. L'Anatomie comparée.

<sup>1</sup> Pour le choix des branches, voir les conseils que donne le *Programme détaillé de la licence ès sciences.*

d) *Licence ès sciences biologiques.* — L'examen comprend les branches suivantes :

1. La Botanique ; — 2. La Zoologie et l'Anatomie comparée ; — 3. La Psychologie expérimentale ; — 4. La Physiologie humaine ; — 5. La Physique ; — 6. La Chimie inorganique et organique. — 7. L'une des branches suivantes au choix du candidat : l'Anthropologie ; la Protistologie et la Parasitologie ; l'Embryologie ; les Eléments de mathématiques supérieures, le Calcul différentiel et intégral, la Chimie théorique.

(Voir le *Programme détaillé de la licence.*)

### Plan d'Études pour le Diplôme d'Ingénieur-Chimiste.

(Consulter le Règlement du 20 septembre 1912).

#### A. Cours.

*1<sup>re</sup> année* : Chimie inorganique et organique (2 semestres). — Physique (2 semestres). — Les quatre sciences prévues au programme de l'examen I<sup>1</sup>.

*2<sup>me</sup> année* : Minéralogie (2 semestres). — Chimie théorique 2 semestres). — Chimie analytique (1 semestre). — Chimie technique (1 semestre). — Cours spéciaux.

*3<sup>me</sup> année* : Chimie théorique (1 semestre). — Chimie technique (1 semestre). — Chimie analytique (1 semestre). — Cours spéciaux.

*7<sup>me</sup> semestre.* — Cours spéciaux.

#### B. — Exercices pratiques.

*1<sup>re</sup> année.* — Physique (2 semestres). — Les trois sciences prévues au programme de l'examen I (chacune 1 semestre, hiver ou été). — Problèmes numériques de chimie et de physique (semestre d'hiver, 1 heure par semaine).

Au semestre d'été : Excursions géologiques ou botaniques pour les candidats qui suivent le programme B.

<sup>1</sup> Cet examen comprend les épreuves orales sur l'un des programmes suivants :

*Programme A.* — 1. Eléments de mathématiques supérieures (2 semestres). — 2. Calcul différentiel et intégral (2 semestres). — 3. Mécanique rationnelle (2 semestres).

*Programme B.* — 1. Botanique. — 2. Géologie. — 3. Zoologie. (Semestre d'hiver seulement pour chaque épreuve).

Les candidats choisissant le programme A doivent avoir suivi un cours sur l'une des branches du programme B et inversement pour ceux ayant choisi le programme B. Les candidats peuvent enfin remplacer une branche de l'examen du programme de leur choix par une branche de l'autre programme et réaliser ainsi un programme mixte.

*2<sup>me</sup> année.* — Minéralogie (2 semestres). — Chimie théorique (2 semestres). — Branche 4 de l'examen IV (semestre d'été).

Au semestre d'été : Excursions techniques.

*3<sup>me</sup> année.* — Branche 4 de l'examen IV (semestre d'hiver). Plans et dessins (facultatif 1 à 2 semestres).

Au semestre d'été : Excursions techniques ; excursions en vue de la prospection et de l'art des mines pour les candidats à la prospection (branche 4, examen IV).

#### C. Laboratoires de Chimie.

*1<sup>re</sup> année.* — Chimie analytique.

*2<sup>me</sup> année.* — Chimie analytique.

*3<sup>me</sup> année.* — Chimie technique.

*7<sup>me</sup> semestre.* — Chimie analytique et chimie technique.

Pour les dispositions relatives aux examens et pour tous autres renseignements consulter le Règlement du Diplôme d'Ingénieur-Chimiste.

### Plan d'Études pour le Doctorat ès Sciences physiques avec la Chimie comme Branche principale<sup>1</sup>.

#### A. Cours.

*1<sup>re</sup> année* : Chimie inorganique et organique. — Physique. — Autres sciences prévues aux programmes de l'une ou l'autre des licences.

*2<sup>me</sup> année* : Minéralogie. — Chimie théorique (I et II). — Chimie analytique. — Chimie organique, 2<sup>me</sup> partie. — Cours spéciaux<sup>2</sup>.

*3<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> années* : Cours spéciaux<sup>2</sup>.

#### B. Exercices pratiques et Laboratoires.

Le Doctorat ès Sciences comportant une culture scientifique générale, il est recommandé aux candidats de suivre, dès leur première année d'études, les semestres d'exercices pratiques exigés pour la Licence ès Sciences.

<sup>1</sup> Les candidats qui préparent l'une des Licences ès Sciences ont avantage à se conformer aux indications données dans le Plan d'études pour le Doctorat ès Sciences.

<sup>2</sup> Par « Cours spéciaux » on entend des cours (réguliers ou libres) sur des matières en rapport avec la spécialisation ultérieure du candidat, ou cours choisis parmi les autres disciplines : Sciences mathématiques ou sciences naturelles.

Il leur est en outre rappelé que pour être admis aux examens du Doctorat, ils doivent justifier d'une préparation suffisante dans les diverses branches comprises dans le programme de ces examens. Cette préparation doit comporter des connaissances pratiques sur les diverses branches de l'examen (voir le règlement spécial relatif à la préparation pratique).

Le Doyen de la Faculté des Sciences et les Directeurs de laboratoires, qu'il convient de consulter au début des études, sont d'ailleurs à la disposition des étudiants pour tous renseignements complémentaires.

### Plan d'Études pour le Diplôme de Pharmacien.

Les Études pour le Diplôme de Pharmacien comptent une durée de cinq semestres. — La Faculté des Sciences recommande aux étudiants qui veulent postuler le Diplôme universitaire d'employer un sixième semestre à se perfectionner dans l'une ou l'autre des disciplines du programme de la Faculté.

*1<sup>er</sup> semestre* (hiver) : Chimie inorganique. Physique. Botanique.  
— *Laboratoires* : Chimie analytique. Botanique.

*2<sup>me</sup> semestre* (été) : Chimie organique. Botanique. Physique.  
— *Laboratoires* : Chimie analytique. Botanique. Exercices pratiques de physique.

*3<sup>me</sup> semestre* (hiver) : Chimie analytique. Hygiène. — *Laboratoires* : Chimie analytique. Exercices de physique. (Examen de sciences naturelles pour Pharmaciens.)

*4<sup>me</sup> semestre* (été) : Pharmacognosie. Chimie pharmaceutique. Pharmacie. Botanique pharmaceutique. Toxicologie. — *Laboratoires* : Microscopie pharmaceutique. Chimie pharmaceutique. Exercices de Toxicologie. Excursions botaniques.

*5<sup>me</sup> semestre* (hiver) : Pharmacognosie. Chimie pharmaceutique. Fermentations et Bactériologie. — *Laboratoires* : Chimie pharmaceutique. Fermentations et Bactériologie. Microscopie pharmaceutique. (Examen scientifique de pharmacie.)

### Plan d'Études pour le Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences dans les établissements secondaires supérieurs.

Le certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences a été créé spécialement en vue des étudiants qui se destinent à l'enseignement scientifique dans les établissements secondaires supérieurs d'instruction : gymnases, lycées, collèges, technicums, etc.

La préparation à cet examen comporte six semestres d'études supérieures, pour lesquelles il est recommandé de se conformer au plan suivant :

Les quatre premiers semestres seraient consacrés à la préparation et à l'obtention de l'une des Licences ès sciences de l'Université.

Suivant leurs goûts et leurs aptitudes, les candidats ont le choix entre les licences ès sciences mathématiques, ès sciences physiques et chimiques, ès sciences physiques et naturelles et ès sciences biologiques. Conformément aux dispositions du règlement, l'examen de licence peut être scindé en plusieurs parties : la première se ferait de préférence au commencement du troisième semestre, soit à la session d'octobre, ce qui permet aux candidats d'utiliser d'une façon complète le temps réservé aux cours, travaux pratiques et laboratoires, et de profiter des vacances pour le travail de préparation et de révision qui précède l'examen.

Les candidats devront concentrer le plus possible sur la première année les répertoires pratiques hebdomadaires des cours qu'ils suivent et qui figurent au programme de la licence. De cette façon ils disposeront, dès le troisième semestre, d'un temps suffisant pour fréquenter parallèlement les laboratoires, conférences et séminaires concernant les programmes de la licence et du diplôme.

Le cinquième et le sixième semestre sont plus spécialement consacrés à la préparation de l'examen du Certificat d'aptitude.

Il est en outre particulièrement recommandé aux étudiants de langue étrangère de suivre, au moins un semestre, les conférences du Séminaire de français moderne de la Faculté des Lettres. L'emploi correct de la langue française est absolument exigé par le Jury chargé d'apprécier l'examen du Certificat.

Tous autres renseignements complémentaires sur l'organisation des études peuvent être demandés à M. le Doyen de la Faculté des Sciences.

E. C. = Ecole de Chimie.  
P. A. = Petit Amphithéâtre. G. A. = Grand Amphithéâtre.  
A. C. S. = Amphithéâtre de Chimie spéciale  
I. B. = Institut de Botanique.

## FACULTÉ DES SCIENCES

L. G. = Lab. de Géologie. L. M. = Lab. de Minéralog.  
L. P. = Laboratoire de Psychologie.  
L. Prot. et Par. = Laboratoire de Protistologie  
et Parasitologie

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
7 à 8		Collet 30	Collet 30	Tiercy 20	Collet 30	
8 à 9	Fehr 20 Schidlof 44 Chodat Aula	C.-E. Guye Aula Kaufmann E.C.A.C.S. Duparc L.M. Lendner I.B.	C.-E. Guye Aula Kaufmann E.C.A.C.S. Duparc L.M. Lendner I.B.	Tiercy 20	C.-E. Guye Aula	C.-E. Guye Aula  Lendner I.B.
9 à 10	Fehr 20 Chodat Aula Reutter E.C.P.A.	Gautier 20 Reutter E.C.P.A.	Fehr 20 Chodat Aula Reutter E.C.P.A.	Fehr 20 Reutter E.C.P.A.	Gautier 20 Chodat Aula Reutter E.C.P.A.	Tiercy 20 Chodat Aula Reutter E.C.P.A.
10 à 11	Mirimanoff 20 Chavanne E.C.A.C.S. Guyénot 30	Gautier 20 Guyénot 30	Mirimanoff 20 Chavanne E.C.A.C.S. Guyénot 30	Fehr 20	Gautier 20 Chavanne E.C.A.C.S. Guyénot 30	Mirimanoff 20 Guyénot 30
11 à 12	Amé Pictet E.C.G.A. Duparc E.C.P.A. Claparède 30	Amé Pictet E.C.G.A. Duparc E.C.P.A. Claparède 30	Amé Pictet E.C.G.A. Duparc E.C.P.A. Pittard 17	Ph. Guye E.C.A.C.S. Welt 17	Amé Pictet E.C.G.A. Ph. Guye E.C.A.C.S.	Amé Pictet E.C.G.A. Ph. Guye E.C.A.C.S.

## FACULTÉ DES SCIENCES (Suite)

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
14 à 15	Alfimoff E.C.P.A.	Tiercy 20 Rogovine E.C.	Schidlof 44 Duparc L.M. Alfimoff E.C.P.A.		Claparède L.P. Alfimoff E.C.P.A. Cramer E.C.G.A. Rogovine E.C.	Duparc L.M.
15 à 16		Tiercy 20	Duparc L.M.		Claparède L.P.	Duparc L.M.
16 à 17	E. Chaix 20	E. Chaix 20	Fehr 20 André 17			
17 à 18	Tiercy 20 Duparc L.M. Arnold Pictet 30	André 17 Duparc L.M. Mirimanoff 44	Fehr 20 Duparc L.M. Pittard 46 Mirimanoff 44		Fehr 20 Wenger E.C.P.A. Guyénot 30 Lendner I.B.	Hochreutiner 44
18 à 19	Tiercy 20 Briner E.C.A.C.S. Pittard 30	Wenger E.C.P.A. Pittard 30 Reinhard L.G. Guyot I.B.	Fehr 20 Briner E.C.A.C.S. Reinhard L.G. Hochreutiner 44		Fehr 20 André 17 Briner E.C.A.C.S. Briquet 46	

# FACULTÉ DES LETTRES

M. le professeur Victor MARTIN, Doyen.

	Salle
<b>M. Victor Martin</b> , prof. ord.	
<i>Interprétation d'auteurs grecs.</i>	
Aristophane : Les grenouilles.	2 h. 47.
Mardi, à 7 et à 8 heures.	
Thucydide I.	2 h. 47.
Lundi, à 7 heures, et mercredi, à 8 heures.	
<i>Littérature grecque</i> (cours général).	
L'Iliade; la portée morale du poème.	1 h. 46.
Mercredi, à 15 heures.	
<i>Papyrologie grecque</i> : Exercices de déchiffrement.	1 h.
Mardi, à 14 heures.	B.P. <sup>1</sup> .
<b>M. Paul Oltramare</b> , prof. ord.	
<i>Interprétation d'auteurs latins.</i> — Cicéron, <i>Lettres à Atticus</i> , l. VIII. — Propertius, <i>Elégies</i> , l. III.	4 h. 45.
Lundi, à 8 et 9 h.; samedi, à 8 et 9 heures.	
<i>Histoire de la littérature latine.</i> — La poésie sous les Flaviens.	2 h. B.P.
Mercredi, à 17 et 18 heures.	
<i>Histoire des religions.</i> — Le bouddhisme en dehors de l'Inde.	2 h. 28.
Mardi et vendredi, à 17 heures.	

<sup>1</sup> Salle de Conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.

	Salle
<b>M. Bernard Bouvier</b> , prof. ord.	
<i>Histoire de la littérature française.</i> — Drame réaliste, drame naturaliste et tragédie moderne.	3 h. 45.
Lundi, mercredi et vendredi, à 17 heures.	
<i>Conférences pour la Licence ès lettres.</i>	
Exercices de composition et de style.	2 h. 47.
Mardi, de 17 à 19 heures.	
Explication des auteurs de la licence.	1 h. 47.
Vendredi, à 18 heures.	
<b>M. Ernest Muret</b> , prof. ord.	
<i>Introduction à l'étude des langues romanes.</i>	2 h. 47.
Mercredi et vendredi, à 10 heures.	
<i>Conférences :</i>	
Explication des plus anciens textes de la langue française ( <i>Les plus anciens monuments de la langue française</i> publiés par Ed. Koschwitz; Leipzig, Reiland).	2 h. B.P.
Jeudi, à 10 et 11 heures.	
Explication de la <i>Commedia</i> de Dante Alighieri (éd. Casini ou Scartazzini-Vandelli).	2 h. B.P.
Mardi, à 10 et 11 heures.	
<b>M. Alexis François</b> , prof. ord.	
<i>Histoire de la langue française moderne.</i> — Le XIX <sup>e</sup> siècle.	1 h. 46.
Samedi, à 9 heures.	
<i>Conférence.</i> — Explication des auteurs de la licence : J. J. Rousseau, <i>La Nouvelle Héloïse.</i> — Balzac, <i>César Birotteau.</i>	1 h. 57.
Jeudi, à 8 heures.	
<i>Philologie française</i> (conférence). — Le langage à la mode au XVIII <sup>e</sup> siècle.	1 h. B.P.
Samedi, à 10 heures.	

	Salle
<b>M. Gottfried Bohnenblust</b> , prof. ord.	
<i>Le Faust</i> de Goëthe.	1 h.
Lundi, à 18 heures.	45.
<i>Mille ans de poésie lyrique en Suisse allemande</i> : de Notker à Spitteler.	1 h.
Mardi, à 18 heures.	45.
<i>La poésie allemande au XIX<sup>e</sup> siècle, I</i> : de Schiller à Keller.	2 h.
Lundi et mardi, à 11 heures.	45.
<i>Conférence</i> : Carl Spitteler.	1 h.
Lundi, à 10 heures.	47.
<b>M. Louis-Frédéric Choisy</b> , prof. ord.	
<i>Interprétation d'auteurs anglais.</i>	
Shakespeare : <i>Julius Caesar</i> .	1 h.
Mercredi, à 11 heures.	47.
Browning : <i>Men and Women</i> .	1 h.
Vendredi, à 11 heures.	47.
<i>Histoire de la littérature anglaise.</i> — Le romantisme anglais. — Shelley, Byron, Keats.	1 h.
Vendredi, à 17 heures.	46.
<b>M. Charles Bally</b> , prof. ord.	
<i>Questions choisies de linguistique générale.</i>	2 h.
Mardi, à 16 h., et samedi, à 11 heures.	30.
<i>Stylistique comparée du français et de l'allemand.</i>	1 h.
Lundi, à 15 heures.	57.
<i>Sanscrit.</i>	2 h.
Mardi, à 15 heures, et samedi, à 14 heures.	46.
<i>Exercices de linguistique grecque et latine.</i>	1 h.
Samedi, à 15 heures.	46.
<b>M. Charles Werner</b> , prof. ord.	
<i>Histoire de la philosophie.</i> — Les principaux systèmes philosophiques depuis Leibnitz jusqu'à la fin du XIX <sup>e</sup> siècle.	3 h.
Lundi, mercredi et vendredi, à 16 heures.	45.

	Salle
<i>Philosophie.</i> — La théorie des fonctions de l'âme dans la philosophie moderne du XVII <sup>e</sup> au XIX <sup>e</sup> siècle.	1 h.
Jeudi, à 11 heures.	45.
<i>Conférence.</i> — Le problème de la liberté : dissertations et discussions.	2 h.
Samedi, de 14 à 16 heures.	47.
<b>M. Henri Reverdin</b> , prof. ord.	
<i>L'évolutionnisme et la morale.</i>	1 h.
Mardi, à 15 heures.	44.
<i>Conférence</i> : Etude et discussion de textes philosophiques et scientifiques relatifs à la morale.	1 h.
Samedi, à 10 heures.	47.
<b>M. Frank Grandjean</b> , prof. ord.	
<i>La logique formelle et le mécanisme de la raison</i> (suite du cours du semestre d'hiver).	2 h.
Lundi et vendredi, à 17 heures.	48.
<b>M. Albert Malche</b> , prof. ord.	
<i>L'éducation aux Etats-Unis.</i>	2 h.
Mercredi et vendredi, à 18 heures.	45.
<i>Conférence.</i> — Enquête sur les rapports de l'école et de la famille (fin). Travaux d'élèves. Visites d'écoles. Bibliographie.	2 h.
Mercredi, de 9 à 11 heures.	45.
<b>M. Pierre Bovet</b> , prof. ord.	
<i>Science de l'éducation.</i> — L'éducation de l'instinct sexuel.	1 h.
Lundi, à 18 heures.	48.
<i>Pédagogie expérimentale.</i> — Principes et méthodes.	1 h.
Mardi, à 18 heures.	48.
Travaux pratiques pour l'établissement d'un programme minimum applicable à l'école primaire.	2 h.
Lundi, à 16 et à 17 heures.	57.

<b>M. Francis De Crue</b> , prof. ord.	
<i>Histoire moderne.</i> — L'Europe au temps de la Renaissance et de la Réforme : l'époque de Calvin.	2 h.
Mardi et vendredi, à 15 heures.	45.
<i>Institutions politiques et sociales.</i> — Période moderne.	1 h.
Mercredi, à 9 heures.	57.
<i>Paléographie.</i> — Textes du XIII <sup>e</sup> au XVI <sup>e</sup> siècle.	1 h.
Mercredi, à 15 heures.	58.
<i>Conférence d'histoire moderne et contemporaine.</i> — Auteurs de la Licence.	1 h.
Mercredi, à 11 heures.	45.
<i>Conférence d'histoire diplomatique.</i> — Le projet de république chrétienne. — Les traités de Westphalie.	1 h.
Vendredi, à 11 heures.	45.
<b>M. Charles Seitz</b> , prof. ord. (en congé partiel).	
<i>Histoire contemporaine.</i> — Histoire générale de l'Europe pendant le Consulat et les premières années de l'Empire.	2 h.
Mercredi et jeudi, à 10 heures.	46.
<i>Conférence d'histoire contemporaine</i> [voir le programme de M. le professeur F. DE CRUE].	
<i>Histoire ancienne</i> [M. Léopold Gautier, Dr ès lettres, suppléant]. — La Grèce au V <sup>e</sup> siècle avant J.-C.	2 h.
Mercredi et vendredi, à 14 heures.	46.
<i>Conférence</i> [M. W. Deonna, prof. extr., suppléant]. — Méthodes et principes de l'histoire. — Exercices pratiques.	1 h.
Jeudi, à 9 heures.	58.
<b>M. Charles Borgeaud</b> , prof. ord.	
<i>Histoire nationale</i> (Institutions politiques de la Suisse). — Le XIX <sup>e</sup> siècle.	2 h.
Vendredi et samedi, à 10 heures.	49.
<i>Conférence.</i> — Travaux de Séminaire.	2 h.
Jeudi, à 16 et 17 heures.	50.

<b>M. William E. Rappard</b> , prof. ord. (en congé partiel).	
<i>Histoire économique</i> [Suppléant: M. Antony Babel, Dr en sociologie.] — <i>De la Renaissance au XVIII<sup>e</sup> siècle.</i> — <i>Les doctrines et les faits.</i>	3 h.
Mercredi, à 16 heures, et vendredi, à 17 heures.	49.
Jeudi, à 10 heures.	44.
<i>Conférence d'histoire économique.</i> — Discussions et travaux relatifs à l'objet du cours.	1 h.
Jeudi, à 11 heures.	47.
<b>M. Waldemar Deonna</b> , prof. extr.	
<i>Archéologie classique et orientale.</i>	
<i>Les civilisations préhelléniques.</i>	2 h.
Lundi, à 16 heures, et samedi, à 17 heures.	46.
<i>Conférence.</i> — Travaux pratiques. Visites de musées.	1 h.
Vendredi, à 10 heures.	46.
<b>M. Edouard Montet</b> , prof. ord.	
<i>Arabe classique.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 10 heures.	29.
<i>Arabe vulgaire.</i>	2 h.
Mardi et samedi, à 10 heures.	29.
<b>M. Eugène Pittard</b> , prof. ord.	
<i>Anthropologie générale.</i> — Les origines de l'homme et le développement des civilisations primitives. — Origine des populations européennes.	2 h.
Lundi et mardi, à 18 heures.	30.
<i>Conférence.</i>	1 h.
Mercredi, à 11 heures.	47.
<i>Excursions</i> (à organiser au cours du semestre).	

ENSEIGNEMENT PRATIQUE DES LANGUES MODERNES

<i>Langue allemande</i> : M. <b>Otto Hassler</b> , D <sup>r</sup> phil., priv.-doc.	
<i>Cours pratique d'allemand</i> : Lecture, conversation, exercices de traduction et composition.	2 h.
Vendredi et samedi, à 16 heures.	49.
<i>Langue anglaise</i> : M. <b>Antoine Velleman</b> , D <sup>r</sup> phil., priv.-doc.	
<i>Cours pratique d'anglais</i> : History of England during the Stuart period (1603-1714), with discussions on the subjects treated.	2 h.
Mardi et vendredi, à 18 heures.	49.

SÉMINAIRE DE FRANÇAIS MODERNE

M. <b>Bernard Bouvier</b> , prof. ord.	
<i>Lecture analytique d'auteurs français modernes.</i>	1 h.
Lundi, à 18 heures.	57.
<i>Exercices de rhétorique et de composition.</i>	1 h.
Mercredi, à 18 heures.	57.
M. <b>François Bouchardy</b> , lic. ès lettres.	
<i>Les mœurs et les institutions de la France au XVIII<sup>e</sup> siècle</i> : Questions choisies.	1 h.
Jeudi, à 9 heures.	57.
M. <b>Louis Zbinden</b> , privat-docent.	
<i>Méthodologie du français.</i> — 1 <sup>o</sup> Examen des méthodes actuellement en usage pour l'enseignement du français aux étrangers.	1 h.
Vendredi, à 17 heures.	57.
2 <sup>o</sup> Conférence d'application. — Leçons de vocabulaire, de lecture, de grammaire, d'élocution et de composition, faites par les membres du Séminaire sous la direction du professeur.	2 h.
Mercredi, à 16 et à 17 heures.	E. Al <sup>1</sup> .

<sup>1</sup> E. Al. = Ecole suisse-allemande, rue Malatrex.

M. <b>Henri Mercier</b> , lic. ès-lettres, privat-docent.	
<i>Exercices écrits de langue et de style.</i>	1 h.
Mardi, à 15 heures.	57.
<i>Syntaxe du français depuis le XVI<sup>e</sup> siècle. Gallicismes.</i>	1 h.
Samedi, à 17 heures.	57.
M. <b>Albert Sechehaye</b> , D <sup>r</sup> phil., privat-docent.	
<i>Stylistique.</i>	1 h.
Jeudi, à 11 heures.	57.
<i>Versification.</i>	2 h.
Jeudi, à 10 heures, et samedi, à 16 heures.	57.
M. <b>Jules Ronjat</b> .	
<i>Prononciation et diction du français.</i>	2 h.
I. Revision des sons du français et de leurs combinaisons (groupes rythmiques et mélodie de la phrase).	
II. Exercices de lecture expressive et de diction.	
Lundi et vendredi, à 16 heures.	48.
M. <b>Louis-J. Courtois</b> , D <sup>r</sup> ès lettres, privat-docent.	
<i>Exercices de stylistique.</i> — Traduction commentée de textes allemands.	1 h.
Mardi, à 17 heures.	44.
M. <b>Alfred Mercier</b> , lic. ès lettres, privat-docent.	
<i>Exercices de stylistique.</i> — Traduction commentée de textes anglais.	1 h.
Samedi, à 14 heures.	57.
M. <b>Albert Roussy</b> .	
<i>Exercices de stylistique.</i>	
I. Traduction commentée de textes russes.	1 h.
Mardi, à 17 heures.	45.
II. Traduction commentée de textes polonais.	1 h.
Vendredi, à 18 heures.	28.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

	Salle
<b>M. Bernard Alexander</b> , D <sup>r</sup> phil. <i>Les grands problèmes de la philosophie.</i> Mardi et vendredi, à 11 heures.	2 h. 44.
<b>M. Charles Baudouin</b> , D <sup>r</sup> ès lettres. <i>Psychologie esthétique.</i> — La psychanalyse comme base de la psychologie esthétique. Samedi, à 16 heures.	1 h. 45.
<i>Psychologie pédagogique.</i> — La suggestion. Samedi, à 17 heures.	1 h. 45.
<b>M. Isaac Benrubi</b> , D <sup>r</sup> phil. <i>Maine de Biran, Boutroux et Bergson.</i> Mercredi, à 15 heures.	1 h. 45.
<b>M. Charly Clerc</b> , D <sup>r</sup> d'Université. <i>Interprétation du Peregrinus de Lucien.</i> Vendredi, à 9 heures.	1 h. 47.
<b>M. Louis-John Courtois</b> , D <sup>r</sup> ès lettres. <i>Histoire générale de la littérature française de la Renaissance au Romantisme.</i> — II. De Rousseau à Hugo. Mardi et vendredi, à 18 heures.	2 h. 44.
<b>M. Jules Dubois</b> , D <sup>r</sup> en philosophie. <i>Thème grec.</i> Vendredi, à 8 heures.	1 h. 45.
<b>M. Ferdinand Morel</b> , D <sup>r</sup> en philosophie. <i>L'autisme.</i> Mercredi, à 17 heures.	1 h. 17.
<b>M. Edmond Privat</b> , D <sup>r</sup> ès lettres. <i>Histoire de la langue internationale.</i> Lundi, à 17 heures.	1 h. 17.

<b>M. François-Frédéric Roget.</b> <i>Langue et littérature anglaises.</i> Cours principal : Etude des auteurs prescrits pour la licence. Texte shakespearien : <i>Parts I and II of Henry IV.</i> Lundi et mercredi, à 16 heures.	2 h. 47.
Cours accessoire du précédent : Textes de Milton, Byron, Tennyson. La langue moderne et sa grammaire. Vendredi et samedi, à 16 heures.	2 h. 47.
<b>M. Jules Ronjat</b> , D <sup>r</sup> ès lettres. <i>Polyglottisme pratique</i> : Lecture d'un texte norvégien ou danois. Lundi, à 17 heures.	1 h. 47.
<b>M. Antoine Velleman</b> , D <sup>r</sup> phil. <i>Langue et littérature rhétoromanes.</i> Cours élémentaire de langue ladine (Istorias biblicas, Samaden, 1901). Mardi, à 17 heures.	1 h. 17.
Cours supérieur de langue rhétoromane (suite du cours d'hiver) (Chalender ladin 1921, Samaden, 1920). Vendredi, à 17 heures.	1 h. 17.
<b>M. Johannès Widmer</b> , D <sup>r</sup> phil. <i>Ferdinand Hodler</i> (avec projections lumineuses). (Jour et heure à fixer ultérieurement.) <i>Arnold Böcklin.</i> (Jour et heure à fixer ultérieurement.) <i>L'art du XVI<sup>e</sup> siècle.</i> (Jour et heure à fixer ultérieurement.)	1 h. 1 h. 1 h.

### Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Lettres :

1<sup>o</sup> Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2<sup>o</sup> Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes<sup>1</sup>. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de 18 ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

Les *étudiants* ont le droit d'emprunter des livres à la bibliothèque de la Faculté.

---

### Plan d'Études.

La Faculté des Lettres confère les grades de bachelier ès lettres, de licencié ès lettres, de licencié ès sciences morales, de docteur ès lettres, en philosophie, un Certificat pédagogique complémentaire à la licence ès lettres, un Certificat pédagogique complémentaire à la licence ès sciences morales et un Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne. (Voir les programmes détaillés des examens de licence, le règlement du Séminaire de français moderne et, pour le grade de docteur, le règlement de la Faculté des Lettres).

---

### Séminaire de français moderne.

Le Séminaire de français moderne est dirigé par un Administrateur, professeur à la Faculté des Lettres. Il a été institué surtout en vue des étrangers qui se destinent à l'enseignement de la langue et de la littérature françaises.

Sont admis, sur leur demande, au nombre des membres *libres* du Séminaire, les étudiants immatriculés dans l'une des Facultés de l'Université (porteurs d'un certificat de maturité, instituteurs et institutrices diplômés, etc.).

---

<sup>1</sup> Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'État sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

Les membres *libres* du Séminaire devront être inscrits à trois conférences au moins.

Pour devenir membre *régulier*, il faut faire la preuve de la connaissance du latin et de la grammaire historique du français, ainsi que de quelques semestres d'études universitaires ou de pratique de l'enseignement.

L'enseignement, fondé sur la collaboration des membres avec les professeurs, comprend les matières suivantes : Littérature française moderne ; Civilisation et institutions des pays de langue française ; Stylistique ; Syntaxe du français depuis le XVI<sup>e</sup> siècle ; Versification ; Diction et prononciation ; Rhétorique et composition ; Méthodes d'enseignement du français.

Les membres *réguliers* du Séminaire qui auront suivi toutes les conférences pendant une année scolaire et qui auront présenté les travaux réglementaires, pourront subir un examen à la fin du semestre d'été. Ceux qui l'auront réussi recevront le *Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne*.

On peut se procurer le règlement et le programme au bureau du Secrétaire de l'Université.

---

### Cours de Vacances.

La Faculté des Lettres a institué, depuis l'année 1892, pour la période des vacances, des cours de langue et de littérature françaises, destinés, soit aux maîtres et maîtresses qui ne peuvent faire à Genève qu'un séjour de quelques semaines, — soit aux étudiants qui passent leurs vacances à Genève. Ils sont faits par des professeurs de l'Université, des privat-docents et des maîtres auxiliaires.

Les cours auront lieu du 15 juillet au milieu du mois d'août.

B. P. = Salle de Conf. de la Biblioth. publ.

E. A. = Ecole suisse-allemande.

## FACULTÉ DES LETTRES

S. F. = Séminaire de français moderne.

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
7 à 8	Martin	47	Martin	47								
8 à 9	Oltramare	45	Martin	47	Martin	47	François	57	Dubois	45	Oltramare	45
9 à 10	Oltramare	45			De Crue	57	Deonna	58			Oltramare	45
					Malche	45	Bouchardy (S.F.)	57	Clerc	47	François	46
10 à 11	Bohnenblust	47	Muret	B.P.	Muret	47	Muret	B.P.	Muret	47	François	B.P.
					Seitz	46	Seitz	46	Borgeaud	49	Borgeaud	49
					Malche	45	Pittard	47	Deonna	46	Reverdin	47
	Montet	29	Montet	29	Montet	29	Babel	43			Montet	29
							Sechehaye (S.F.)	57				
11 à 12	Bohnenblust	45	Muret	B.P.	De Crue	45	Muret	B.P.	De Crue	45	Bally	30
			Bohnenblust	45	Choisy	47	Werner	45	Choisy	47		
			Alexander	44			Babel	47	Alexander	44		
							Sechehaye (S.F.)	57				

B. P. = Salle de Conf. de la Biblioth. publ.

E. A. = Ecole suisse-allemande.

## FACULTÉ DES LETTRES (suite)-

S. F. = Séminaire de français moderne.

L. Ps. = Laboratoire de Psychologie.

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
14 à 15			Martin	B.P.	Gautier	46			Gautier	46	Bally	46
											Werner	47
											A. Mercier (S.F.)	57
15 à 16	Bally	57	De Crue	45	De Crue	58			De Crue	45	Werner	47
			Bally	46	Martin	46					Bally	46
			Reverdin	44								
			H. Mercier (S.F.)	57	Benrubi	45						
16 à 17	Werner	45	Bally	30	Werner	45	Borgeaud	50	Werner	45		
	Deonna	46			Babel	49						
	Bovet	57			Zbinden (S.F.)	E.A.			Hassler	49	Hassler	49
	Ronjat (S.F.)	48			Roget	47			Ronjat (S.F.)	48	Sechehaye (S.F.)	57
	Roget	47							Roget	47	Roget	47
											Baudouin	45
17 à 18	B. Bouvier	45	B. Bouvier	47	B. Bouvier	45	Borgeaud	50	B. Bouvier	45	Deonna	46
	Bovet	57	Oltramare	28	Oltramare	B.P.			Oltramare	28		
	Grandjean	48							Grandjean	48		
									Choisy	46		
	Privat	47	Courtois (S.F.)	44	Zbinden (S.F.)	E.A.			Babel	49	H. Mercier (S.F.)	57
	Ronjat	47	Roussy (S.F.)	45	Morel	17			Zbinden (S.F.)	57	Baudouin	45
			Velleman	17					Velleman	17		
18 à 19	B. Bouvier (S.F.)	57	B. Bouvier	47	B. Bouvier (S.F.)	57			B. Bouvier	47		
	Bohnenblust	45	Bohnenblust	45	Oltramare	B.P.						
	Bovet	48	Bovet	48	Malche	45			Malche	45		
	Pittard	30	Pittard	30					Roussy (S.F.)	28		
			Velleman	49					Velleman	49		
			Courtois	44					Courtois	44		

# FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES

## ET SOCIALES

M. le Professeur HANS TOENDURY, Doyen.

	Salle
<b>M. Louis Wuarin</b> , prof. ord.	
<i>Economie sociale.</i> — Le problème de la population. Le paupérisme et la bienfaisance. L'éducation populaire dans ses différents ressorts.	4 h.
Lundi, à 17 h.; mardi, à 11 et à 17 heures.	46.
Mercredi, à 17 heures.	49.
<i>Sociologie.</i> — Le facteur politique en sociologie. De la politique d'autorité — Saint-Thomas, Machiavel, Hobbes — à la politique libérale.	2 h.
Vendredi et samedi, à 16 heures.	49.
<i>Conférence.</i>	1 h.
Lundi, à 18 heures.	47.
<b>M. Edgard Milhaud</b> , prof. ord.	
<i>Cours général d'économie politique.</i> — La répartition et la consommation.	4 h.
Mercredi et vendredi, à 18 h.; samedi, à 17 et 18 h.	30.
<i>Conférence générale.</i>	1 h.
Jeudi, à 17 heures.	57.
<i>Conférence d'économie politique spéciale.</i>	1 h.
Samedi, à 16 heures.	48.
<i>Economie publique.</i> — Les services industriels des Etats et des Communes (cours et conférence).	2 h.
Mercredi, à 17 h., et jeudi, à 18 heures.	57.

	Salle
<b>M. William E. Rappard</b> , prof. ord. (en congé partiel).	
<i>Finances publiques.</i> — Impôts indirects. Emprunts d'Etat. Dépenses publiques.	2 h.
Mardi et mercredi, à 8 heures.	17.
<i>Histoire économique</i> [Suppléant: <b>M. Antony Babel</b> , Dr en sociologie.] — <i>De la Renaissance au XVIII<sup>e</sup> siècle.</i> — <i>Les doctrines et les faits.</i>	3 h.
Mercredi, à 16 h., et vendredi, à 17 heures.	49.
Jeudi, à 10 heures.	45.
<i>Conférence d'histoire économique.</i> — Discussions et travaux relatifs à l'objet du cours.	1 h.
Jeudi, à 11 heures.	47.
<b>M. William Rosier</b> , prof. ord.	
<i>Géographie politique.</i> — L'Europe sur la base des derniers traités. Les nouveaux Etats.	2 h.
Mardi et jeudi, à 18 heures.	46.
<i>Géographie économique de l'Angleterre.</i> — Le problème colonial.	2 h.
Mardi, à 16 h., et jeudi, à 14 heures.	46.
<i>Conférence de géographie.</i> — Lectures, travaux et discussions sur des sujets traités dans les cours de géographie politique et de géographie économique.	1 h.
Jeudi, à 15 heures.	57.
<b>M. Liebmann Hersch</b> , prof. extr.	
<i>Statistique générale.</i> — Démographie comparée (nuptialité, natalité, mortalité; tables de mortalité, calcul de survie).	2 h.
Jeudi et vendredi, à 11 heures.	30.
<i>Conférence.</i> — Travaux des étudiants et exercices de statistique graphique.	1 h.
Jeudi, à 4 heures.	57.
<i>Statistique spéciale.</i> — Exercices de calcul et d'interprétation statistiques.	1 h.
Vendredi, à 10 heures.	57.

<b>M. Hans Toendury, prof. ord.</b>	
<i>Cours général d'économie commerciale :</i>	
Introduction : Définition et plan du cours.	
Première partie : Le facteur humain dans l'organisation des entreprises commerciales : Associations entre commerçants ; organisation de la direction des affaires, le personnel.	
4 h.	46.
Jeudi, vendredi et samedi, à 8 heures.	
	17.
Samedi, à 9 heures.	
<i>Conférence générale pour les étudiants inscrits au cours général.</i>	
1 h.	47.
Jeudi, à 9 heures.	
<i>Conférence spéciale réservée aux candidats à la licence.</i>	
1 h.	57.
Vendredi, à 9 heures.	
 <b>M. Edouard Folliet, prof. ord.</b>	
<i>Vérification des comptes.</i>	
a) Technique de la vérification des comptes.	
b) Expertises et arbitrages en comptabilité.	
c) Vérification des comptes dans les sociétés anonymes.	
4 h.	46.
Mardi et mercredi, de 8 à 10 heures.	
<i>Conférence. — Exercices pratiques. Cas spéciaux en comptabilité.</i>	
2 h.	46.
Lundi, de 8 à 10 heures.	
 <b>M. Paul Logoz, prof. ord.</b>	
<i>Droit commercial.</i>	
Transports.	
2 h.	17.
Mardi et samedi, à 11 heures.	

**COURS EMPRUNTÉS A D'AUTRES FACULTÉS**

<b>M. Paul Ultramare, prof. ord.</b>	
<i>Histoire des religions. — Le bouddhisme en dehors de l'Inde.</i>	
2 h.	28.
Mardi et vendredi, à 17 heures.	
 <b>M. Eugène Choisy, prof. ord.</b>	
<i>Histoire générale du christianisme (période moderne).</i>	
1 h.	28.
Jeudi, à 9 heures.	
 <b>M. Charles Bally, prof. ord.</b>	
<i>Questions choisies de linguistique générale.</i>	
2 h.	30.
Mardi, à 16 heures, et samedi, à 11 heures.	
 <b>M. Charles Werner, prof. ord.</b>	
<i>Histoire de la philosophie. — Les principaux systèmes philosophiques depuis Leibnitz jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.</i>	
3 h.	45.
Lundi, mercredi et vendredi, à 16 heures.	
<i>Philosophie. — La théorie des fonctions de l'âme dans la philosophie moderne du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle.</i>	
1 h.	45.
Jeudi, à 11 heures.	
<i>Conférence. — Le problème de la liberté : dissertations et discussions.</i>	
2 h.	47.
Samedi, de 14 à 16 heures.	
 <b>M. Albert Malche, prof. ord.</b>	
<i>L'éducation aux Etats-Unis.</i>	
2 h.	45.
Mercredi et vendredi, à 18 heures.	
<i>Conférence. — Enquête sur les rapports de l'école et de la famille (fin). Travaux d'élèves. Visites d'écoles. Bibliographie.</i>	
2 h.	45.
Mercredi, de 9 à 11 heures.	

	Salle
<b>M. Francis De Crue</b> , prof. ord.	
<i>Histoire moderne.</i> — L'Europe au temps de la Renaissance et de la Réforme : l'époque de Calvin.	2 h.
Mardi et vendredi, à 15 heures.	45.
<i>Institutions politiques et sociales.</i> — Période moderne.	1 h.
Mercredi, à 9 heures.	57.
<i>Paléographie.</i> — Textes du XIII <sup>e</sup> au XVI <sup>e</sup> siècle.	1 h.
Mercredi, à 15 heures.	58.
<i>Conférence d'histoire moderne et contemporaine.</i> — Auteurs de la Licence.	1 h.
Mercredi, à 11 heures.	45.
<i>Conférence d'histoire diplomatique.</i> — Le projet de République chrétienne. — Les traités de Westphalie.	1 h.
Vendredi, à 11 heures.	45.
<b>M. Charles Seitz</b> , prof. ord. (en congé partiel).	
<i>Histoire contemporaine.</i> — Histoire générale de l'Europe pendant le Consulat et les premières années de l'Empire.	2 h.
Mercredi et jeudi, à 10 heures.	46.
<i>Conférence d'histoire contemporaine</i> [voir programme de M. le professeur F. DE CRUE].	
<i>Histoire ancienne</i> [M. Léopold Gautier, D <sup>r</sup> ès lettres, suppléant]. — La Grèce au V <sup>e</sup> siècle avant J.-C.	2 h.
Mercredi et vendredi, à 14 heures.	46.
<i>Conférence</i> [M. W. Deonna, prof. extr., suppléant]. — Méthodes et principes de l'histoire. — Exercices pratiques.	1 h.
Jeudi, à 9 heures.	58.
<b>M. Charles Borgeaud</b> , prof. ord.	
<i>Histoire nationale</i> (Institutions politiques de la Suisse). — Le XIX <sup>e</sup> siècle.	2 h.
Vendredi et samedi, à 10 heures.	49.

	Salle
<b>M. Alfred Martin</b> , prof. ord.	
<i>Code civil suisse.</i> — Droits réels.	5 h.
Lundi, mardi, mercredi, jeudi et samedi, à 9 h.	48.
<i>Droit civil français.</i> — Successions, donations, contrats de mariage, etc.	3 h.
Lundi et samedi, à 10 h.; vendredi, à 9 heures.	48.
<b>M. Paul Moriaud</b> , prof. ord.	
<i>Histoire du droit romain.</i> — II. Empire.	2 h.
Lundi et mardi, à 11 heures.	49.
<b>M. Eugène Borel</b> , prof. ord.	
<i>Droit public général.</i>	5 h.
Mercredi, à 11 h.; jeudi, à 9 et 10 h.; vendredi et samedi, à 9 heures.	49.
<i>Droit international privé.</i>	3 h.
Jeudi, vendredi et samedi, à 8 heures.	48.
<b>M. George Fazy</b> , prof. ord.	
<i>Droit public suisse (constitutionnel et administratif).</i> Confédération d'Etats; république fédérative; état unitaire; compétences fédérales; pouvoirs fédéraux.	3 h.
Lundi, à 11 h.; vendredi, à 10 h.; samedi, à 11 h.	48.
<b>M. Charles Cailler</b> , prof. ord. (en congé). [M. Dmitri Mirimanoff, D <sup>r</sup> ès sc., suppléant].	
<i>Calcul différentiel et intégral.</i>	3 h.
Lundi, mercredi et samedi, à 10 heures.	20.
<b>M. Henri Fehr</b> , prof. ord.	
<i>Éléments de mathématiques supérieures.</i>	3 h.
Lundi, de 8 à 10 h.; mercredi, à 9 heures.	20.
<i>Exercices pratiques sur les éléments de mathématiques supérieures.</i>	2 h.
Mercredi, de 17 à 19 heures.	20.

<b>M. Eugène Pittard</b> , prof. ord.	
<i>Anthropologie générale.</i>	
Paléontologie humaine et anthropologie préhistorique. — Origines de l'homme et développement des civilisations primitives. — Origine des populations européennes.	2 h.
Lundi et mardi, à 18 heures.	30.
Morphologie comparative. — Le développement de l'homme en fonction de l'âge, du sexe, de la race, du milieu. Applications sociales.	1 h.
Mercredi, à 17 heures.	46.
<i>Conférence générale.</i>	1 h.
Mercredi, à 11 heures.	17.
<i>Démonstrations au Laboratoire</i> [S'adresser au professeur].	
	Lab. d'Anthropologie. <sup>1</sup>
<i>Excursions</i> (à organiser au cours du semestre.)	
<b>M. Emile Guyénot</b> , prof. ord.	
<i>Anatomie comparée des vertébrés.</i>	5 h.
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 10 heures.	30.
<i>Biologie générale.</i>	1 h.
Vendredi, à 17 heures.	30.
<i>Exercices pratiques</i> (complément du cours).	3 h.
Mercredi ou samedi, à 14 heures.	Institut de Zoologie.
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de zoologie et anatomie comparée.</i>	
Tous les jours, sauf le jeudi.	Institut de Zoologie.
<b>M. Robert Chodat</b> , prof. ord.	
<i>Botanique.</i> — Morphologie et systématique des Archidiophytes.	5 h.
Lundi, à 8 et 9 h. ; mercredi, vendredi et samedi, à 9 heures.	Aula.
<i>Génétique</i> (Théories modernes de l'hérédité).	1 h.
Lundi, à 9 heures.	Aula.

<sup>1</sup> Rue LeFort, 1.

<i>Exercices pratiques de botanique</i> (complément du cours). 3 h.	
Mercredi ou samedi, de 14 à 17 heures.	Institut de Botanique.
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de botanique.</i>	
Tous les jours, sauf le jeudi.	Institut de Botanique.
<i>Travaux pratiques de biométrie et de génétique.</i>	
Tous les jours.	
<i>Travaux pratiques de bactériologie dans le domaine des fermentations.</i>	
Tous les jours, sauf le jeudi.	Institut de Botanique.
<i>Excursions botaniques dans le bassin du Rhône.</i>	
Le jeudi.	
<b>M. Edouard Claparède</b> , prof. ord.	
<i>Psychologie expérimentale.</i> — Psychologie collective et psychologie du langage.	2 h.
Lundi et mardi, à 11 heures.	30.
<i>Conférence.</i> — Psychologie individuelle et appliquée.	2 h.
Vendredi, de 14 à 16 heures.	Lab. de Psychologie.
<i>Exercices pratiques.</i> — Une matinée.	
Vendredi, de 9 heures à midi.	Lab. de Psychol.
<b>M. Hector Cristiani</b> , prof. ord.	
<i>Hygiène publique.</i>	2 h.
[Le cours n'a lieu qu'au semestre d'hiver.]	
<b>M. le Dr Louis Mégevand</b> , prof. ord.	
<i>Médecine légale.</i>	1 h.
Lundi, à 10 heures.	Institut de médecine légale.
<i>Accidents du travail.</i>	1 h.
[Le cours n'a lieu qu'au semestre d'hiver.]	

## ENSEIGNEMENT PRATIQUE DES LANGUES MODERNES

*Langue allemande* : M. Otto Hassler, Dr phil., priv.-doc.  
*Cours pratique d'allemand* : Lecture, conversation, exercices de traduction et composition. 2 h.  
 Vendredi et samedi, à 16 heures. 49.

*Langue anglaise* : M. Antoine Velleman, Dr phil., priv.-doc.  
*Cours pratique de langue anglaise* :  
*History of England during the Stuart period (1603-1714), with particular reference to the constitutional changes.*  
 Dans ce cas, on se servira exclusivement de l'anglais. Il y aura de fréquents exercices de conversation et de discussion sur la matière traitée. 2 h.  
 Mardi et vendredi, à 18 heures. 49.

## COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Antony Babel, Dr en sociologie.  
*Histoire économique de Genève.* 1 h.  
 Lundi, à 17 heures. 49.

M. Antoine Pagès.  
*Cours pratique d'espagnol* : Phonologie et morphologie. 2 h.  
 Lundi et vendredi, à 18 heures. 48.  
*Le rôle de l'hispanisme dans l'économie mondiale.* 1 h.  
 Mardi, à 18 heures. 48.

M. Alfred Juvet, Dr phil.  
*Exercices pratiques de français destinés aux candidats ayant à subir l'examen éliminatoire.* 1 h.  
 Samedi, à 15 heures. 17.

## Conditions d'immatriculation.

Sont immatriculés dans la Faculté :

1. Les porteurs du certificat de maturité d'une des sections du Collège de Genève.
2. Les porteurs du certificat de maturité de l'Ecole supérieure de Commerce de Genève.

3. Les diplômés des Ecoles normales suisses reconnues par l'Etat.
4. Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes<sup>1</sup>.

Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

## Grades.

La Faculté des Sciences économiques et sociales confère les grades de licencié ès sciences sociales, de licencié ès sciences économiques, de licencié en sociologie, de licencié ès sciences politiques, de licencié ès sciences commerciales, de docteur en sociologie et de docteur ès sciences économiques.

(Voir les programmes détaillés que l'on peut se procurer au Secrétariat de l'Université.)

## PLAN D'ÉTUDES

## I. LICENCE ÈS SCIENCES SOCIALES

## MENTION A (Générale).

1<sup>re</sup> ANNÉE

Economie politique. — Histoire générale. — Géographie politique et colonisation. — Histoire des institutions politiques. — Philosophie et classification des sciences. — Eléments du droit (sem. d'hiv.). — Histoire économique<sup>2</sup>.

2<sup>me</sup> ANNÉE

Histoire de la philosophie. — Histoire générale. — Economie sociale. — Histoire des religions. — Histoire des institutions politiques. — Histoire économique. — Géographie économique. — Sociologie.

3<sup>me</sup> ANNÉE

Histoire externe du droit comparé. — Droit constitutionnel com-

<sup>1</sup> Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

<sup>2</sup> Les matières sur lesquelles les candidats sont interrogés aux épreuves d'histoire économique font l'objet de l'enseignement pendant quatre semestres.

Les candidats sont invités à en commencer l'étude au moment où le professeur traite de l'antiquité et du moyen âge.

paré. — Systèmes politiques. — Pédagogie générale. — Finances publiques.

**MENTION B (Economie politique).**

**1<sup>re</sup> ANNÉE**

Histoire générale. — Philosophie et classification des sciences. Economie politique. — Statistique générale. — Géographie politique et colonisation. — Histoire des institutions politiques. — Histoire économique<sup>1</sup>. — Eléments du droit (sem. d'hiv.).

**2<sup>me</sup> ANNÉE**

Histoire de la philosophie. — Economie sociale. — Histoire économique. — Géographie économique. — Economie politique spéciale.

**3<sup>me</sup> ANNÉE**

Sociologie. — Economie politique spéciale. — Finances publiques. — Finances privées. — Statistique spéciale. — Anthropologie.

**MENTION C (Education).**

**1<sup>re</sup> ANNÉE**

Histoire générale. — Economie politique. — Statistique générale. — Géographie politique et colonisation. — Psychologie expérimentale. — Linguistique. — Histoire économique.

**2<sup>me</sup> ANNÉE**

Economie sociale. — Histoire de la philosophie. — Eléments du droit (sem. d'hiv.). — Géographie économique. — Pédagogie générale. — Histoire économique.

**3<sup>me</sup> ANNÉE**

Sociologie. — Anthropologie. — Histoire de la pédagogie. — Pédagogie pratique. — Hygiène publique et sociale.

**MENTION D (Sciences historiques).**

**1<sup>re</sup> ANNÉE**

Economie politique. — Histoire générale. — Histoire de la philosophie. — Sociologie. — Anthropologie. — Géographie politique et colonisation. — Statistique générale. — Linguistique. — Eléments du droit (sem. d'hiv.). — Histoire économique<sup>1</sup>.

**2<sup>me</sup> ET 3<sup>me</sup> ANNÉES**

Plan conforme aux programmes d'examens à préciser avec les professeurs.

<sup>1</sup> Voir note p. 43.

**II. LICENCE ÈS SCIENCES ÉCONOMIQUES**

Plan conforme aux programmes d'examens.

**III. LICENCE EN SOCIOLOGIE**

**MENTION A**

**1<sup>re</sup> ANNÉE**

Economie politique. — Statistique générale. — Géographie politique et colonisation. — Philosophie et classification des sciences. — Anthropologie. — Eléments du droit (sem. d'hiv.). — Systèmes politiques. — Linguistique. — Histoire économique<sup>1</sup>.

**2<sup>me</sup> ANNÉE**

Psychologie expérimentale. — Géographie économique. — Histoire économique. — Sociologie. — Histoire des institutions politiques.

**3<sup>me</sup> ANNÉE**

Histoire de la pédagogie. — Histoire des religions. — Histoire de l'art ou histoire littéraire. — Statistique spéciale. — Economie sociale. — Histoire de la philosophie.

**MENTION B**

Plan conforme aux programmes d'examens, sous réserve des études d'antropologie, à faire en première année.

**IV. LICENCE ÈS SCIENCES POLITIQUES**

**1<sup>re</sup> ANNÉE**

Economie politique. — Géographie politique et colonisation. — Statistique générale. — Histoire économique<sup>1</sup>. — Eléments du droit (sem. d'hiv.). — Histoire (externe) du droit romain (sem. d'hiv.). — Droit privé (romain, suisse) (sem. d'hiv.). — Procédure pénale (ou droit public) (sem. d'été). — Histoire des institutions politiques de la Suisse (sem. d'été).

**2<sup>me</sup> ANNÉE**

Economie sociale. — Histoire économique. — Géographie économique. — Finances publiques. — Histoire des institutions poli-

<sup>1</sup> Voir note page 43.

tiques de la Suisse (sem. d'été). — Histoire externe du droit comparé. — Droit pénal (sem. d'hiv.). — Droit public (ou procédure pénale) (sem. d'été). — Droit constitutionnel comparé (sem. d'hiv.). — Conférence de droit privé (sem. d'hiv.) — Droit commercial (assurances ou transports) (sem. d'été).

3<sup>me</sup> ANNÉE

Droit constitutionnel comparé (sem. d'hiv.). — Droit international public et histoire diplomatique (sem. d'hiv.). — Droit public et administratif fédéral — Systèmes politiques. — Droit commercial (sociétés) (sem. d'hiv.). — Droit commercial (transports ou assurances) (sem. d'été). — Sociologie.

V. LICENCE ÈS SCIENCES COMMERCIALES

MENTION A (Economie privée).

PREMIÈRE ANNÉE

*Semestre d'hiver.* — Introduction à la technique commerciale. — Economie commerciale. — Economie politique. — Economie sociale. — Statistique. — Introduction au droit. — Histoire contemporaine. — Géographie politique et colonisation.

*Semestre d'été.* — Economie commerciale. — Economie politique. — Economie sociale. — Statistique. — Histoire contemporaine. — Histoire des institutions politiques de la Suisse<sup>1</sup>. — Géographie politique et colonisation.

En outre, au choix du candidat : Une discipline philosophique (morale, logique, philosophie des sciences, histoire de la philosophie), psychologie, mathématiques supérieures, chimie, physique.

DEUXIÈME ANNÉE

*Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique. — Histoire économique<sup>2</sup>.

*Semestre d'été.* — Economie commerciale. — Histoire des institutions politiques de la Suisse<sup>1</sup>. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique. — Histoire économique.

TROISIÈME ANNÉE

*Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Technique

<sup>1</sup> Obligatoire pour nationaux. Faculté d'option pour les étrangers avec Droit constitutionnel comparé ou Droit international public.

<sup>2</sup> Voir note p. 43.

commerciale. — Géographie économique. — Histoire économique. — Sociologie. — Droit des obligations. — Finances publiques.

*Semestre d'été.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique. — Histoire économique. — Sociologie. — Finances publiques. — Loi sur la Poursuite pour dettes et la faillite<sup>1</sup>.

MENTION B (Economie publique).

PREMIÈRE ANNÉE

*Semestre d'hiver.* — Introduction à la technique commerciale. — Economie commerciale. — Economie politique. — Economie sociale. — Statistique. — Introduction au droit. — Géographie politique et colonisation. — Droit constitutionnel comparé. — Economie publique.

*Semestre d'été.* — Economie commerciale. — Economie politique. — Economie sociale. — Statistique. — Histoire des institutions politiques de la Suisse<sup>1</sup>. — Géographie politique et colonisation. — Economie publique. — Hygiène publique. — Droit constitutionnel comparé.

DEUXIÈME ANNÉE

*Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique. — Histoire économique<sup>2</sup>. — Economie publique (conférences).

*Semestre d'été.* — Economie commerciale. — Histoire des institutions politiques de la Suisse<sup>1</sup>. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Histoire économique. — Droit public. — Economie publique (cours et conférences).

TROISIÈME ANNÉE

*Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Histoire économique. — Sociologie. — Droit des obligations. — Finances publiques. — Economie publique (conférences).

*Semestre d'été.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Histoire économique. — Finances publiques. — Economie publique (conférences).

MENTION C (Enseignement).

PREMIÈRE ANNÉE

*Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Economie poli-

<sup>1</sup> Obligatoire pour nationaux. Faculté d'option pour les étrangers avec Droit constitutionnel comparé ou Droit international public.

<sup>2</sup> Voir note p. 43.

tique. — Economie sociale. — Statistique. — Introduction au droit. — Géographie politique et colonisation. — Psychologie. — Histoire de la philosophie.

*Semestre d'été.* — Economie commerciale. — Economie politique. — Economie sociale. — Statistique. — Histoire des institutions politiques de la Suisse<sup>1</sup>. — Géographie politique et colonisation. — Psychologie. — Histoire de la philosophie.

DEUXIÈME ANNÉE

*Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique. — Histoire économique<sup>2</sup>. — Pédagogie.

*Semestre d'été.* — Economie commerciale. — Histoire des Institutions politiques de la Suisse<sup>1</sup>. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique. — Histoire économique.

TROISIÈME ANNÉE

*Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Histoire économique. — Sociologie. — Finances publiques. — Economie publique. — Pédagogie.

*Semestre d'été.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique. — Histoire économique. — Finances publiques. — Loi sur la poursuite pour dettes<sup>1</sup>. — Economie publique. — Méthodes d'enseignement commercial.

<sup>1</sup> Obligatoire pour nationaux. Faculté d'option pour les étrangers avec Droit constitutionnel comparé ou Droit international public.

<sup>2</sup> Voir note p. 43.

## INSTITUT DES HAUTES ETUDES COMMERCIALES

M. le Professeur Edouard FOLLIER, Administrateur.

Pour le Programme des Cours et Conférences, voir Faculté des Sciences Economiques et Sociales.

Un Institut des Hautes Etudes Commerciales est rattaché à la Faculté des Sciences économiques et sociales<sup>1</sup>.

### Admission.

Sont admis à l'Institut et peuvent y obtenir les diplômes de Hautes Etudes Commerciales ou d'Expert-comptable :

a) Les personnes pouvant être immatriculées dans la Faculté des Sciences Economiques et Sociales (voir p. 42).

b) Les étudiants exmatriculés d'une autre Ecole de Hautes Etudes Commerciales suisse ou étrangère.

c) Les diplômés de l'Ecole Supérieure de Commerce de la Ville de Genève, ainsi que les porteurs de titres jugés équivalents.

d) Les personnes ayant dix-huit ans accomplis qui justifient de connaissances équivalentes par un examen spécial devant une commission nommée par la Faculté<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Voir la Notice sur les Hautes Etudes Commerciales à l'Université de Genève.

<sup>2</sup> Pour les conditions relatives à cet examen, voir la Notice.

## DIPLOME DE HAUTES ETUDES COMMERCIALES

MENTION A (Economie privée).

### PREMIÈRE ANNÉE

*Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Economie politique. — Statistique. — Histoire économique (Histoire moderne)<sup>1</sup>. — Géographie politique et colonisation. — Introduction au droit.

*Semestre d'été.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Economie politique. — Statistique. — Histoire économique. — Géographie politique et colonisation. — Droit commercial.

### DEUXIÈME ANNÉE

*Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Droit commercial. — Economie sociale. — Finances publiques.

*Semestre d'été.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Droit commercial. — Economie sociale. — Finances publiques. — Loi sur la Poursuite pour Dettes et la Faillite<sup>2</sup>.

MENTION B (Economie publique).

### PREMIÈRE ANNÉE

*Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Economie politique. — Statistique. — Histoire économique<sup>3</sup>. — Géographie politique et colonisation. — Introduction au droit. — Economie publique (cours et conférences).

*Semestre d'été.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Economie politique. — Statistique. — Histoire économique. — Géographie politique et colonisation. — Economie publique (cours et conférences).

<sup>1</sup> Les matières sur lesquelles les candidats sont interrogés aux épreuves d'histoire économique font l'objet de l'enseignement donné pendant deux semestres, une année sur deux.

<sup>2</sup> Voir note 1 p. 46.

<sup>3</sup> Voir note 2 p. 43.

### DEUXIÈME ANNÉE

*Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Droit commercial. — Economie sociale. — Finances publiques. — Economie publique (conférences).

*Semestre d'été.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Droit commercial. — Economie sociale. — Finances publiques. — Hygiène publique. — Droit public. — Economie publique (conférences).

**FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES**

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	Folliet Fehr Chodat	46 20 Aula	Folliet Rappard	46 17	Folliet Rappard	46 17	Toendury Borel	46 48	Toendury Borel	46 48	Toendury Borel	46 48
9 à 10	Folliet Fehr Martin Chodat	46 20 48 Aula	Folliet Martin	46 48	Folliet Fehr Martin Chodat De Crue Malche	46 20 48 Aula 57 45	Toendury Martin Deonna Borel Choisy	47 48 46 49 28	Toendury Martin Chodat Borel	57 48 Aula 49	Toendury Martin Chodat Borel	17 48 Aula 49
10 à 11	Martin Mirimanoff Guyénot Mégevand	48 20 30 I.M.L.	Guyénot	30	Seitz Malche Mirimanoff Guyénot	46 45 20 30	Seitz Borel Babel	46 49 45	Borgeaud Fazy Guyénot Hersch	49 48 30 57	Borgeaud Martin Mirimanoff Guyénot	49 48 20 30
11 à 12	Fazy Claparède Moriaud	48 30 49	Wuarin Claparède Moriaud Logoz	46 30 49 17	De Crue Borel Pittard	45 49 17	Babel Hersch Werner	47 30 45	De Crue Hersch	45 30	Bally Fazy Logoz	30 48 17

**FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES (suite)**

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
14 à 15					Gautier	46	Rosier	46	Claparède Gautier	L.P. 46	Werner	47
15 à 16			De Crue	45	De Crue	58	Rosier	57	De Crue Claparède	45 L.P.	Werner Juvet	47 17
16 à 17	Werner	45	Rosier Bally	46 30	Werner Babel	45 49	Hersch	57	Wuarin Werner Hassler	46 45 49	Wuarin Milhaud Hassler	46 48 49
17 à 18	Wuarin Babel	46 49	Wuarin Oltramare	46 28	Wuarin Milhaud Fehr Pittard	49 57 20 46	Milhaud	57	Babel Oltramare Guyénot	49 28 30	Milhaud	30
18 à 19	Wuarin Pittard Pagès	47 30 48	Rosier Pittard Vellemann Pagès	46 30 49 48	Milhaud Malche Fehr	30 45 20	Milhaud Rosier	57 46	Milhaud Malche Vellemann Pagès	30 45 49 45	Milhaud	30

# FACULTÉ DE DROIT

M. le professeur Paul MORIAUD, Doyen.

<b>M. Alfred Martin</b> , prof. ord.	Salle
<i>Code civil suisse.</i> — Droits réels.	5 h.
Lundi, mardi, mercredi, jeudi et samedi, à 9 h.	48.
<i>Droit civil français.</i> — Successions. Donations. Contrats de mariage. Hypothèques. Prescription.	3 h.
Lundi et samedi, à 10 h.; vendredi, à 9 heures.	48.
<b>M. X.</b>	
<i>Procédure pénale.</i>	5 h.
Mardi, à 11 h.; mercredi et jeudi, à 10 et 11 h.	48.
<b>M. Charles Borgeaud</b> , prof. ord.	
<i>Histoire nationale</i> (Institutions politiques de la Suisse). — Le XIX <sup>e</sup> siècle.	2 h.
Vendredi et samedi, à 10 heures.	49.
<i>Conférence.</i> — Travaux de Séminaire.	2 h.
Jeudi, à 16 et à 17 heures.	50.
<b>M. Paul Moriaud</b> , prof. ord.	
<i>Histoire du droit romain.</i> — II. Empire.	2 h.
Lundi et mardi, à 11 heures.	49.
<i>Droit privé romain.</i> — III. Obligations.	5 h.
Lundi, à 9 et 10 h.; mardi, à 9 h., et mercredi, à 9 et 10 heures.	49.

	Salle
<i>Conférence de droit romain.</i> — Discussion d'espèces concernant l'ensemble du droit privé.	1 h.
Mardi, à 10 heures.	47.
<i>Législation civile comparée.</i> — III. Objet et méthode.	2 h.
Mardi et mercredi, à 8 heures.	48.
<i>Conférence de législation comparée.</i>	1 h.
Lundi, à 8 heures.	50.
<b>M. le Dr Louis-J.-A. Mégevand</b> , prof. ord.	
<i>Médecine légale.</i>	1 h.
Lundi, à 10 heures.	Institut de médecine légale
<b>M. Edgard Milhaud</b> , prof. ord.	
<i>Cours général d'économie politique.</i> — La répartition et la consommation.	4 h.
Mercredi et vendredi, à 18 h.; samedi, à 17 et 18 heures.	30.
<i>Conférence générale.</i>	1 h.
Jeudi, à 17 heures.	57.
<i>Conférence d'économie politique spéciale.</i>	1 h.
Samedi, à 16 heures.	48.
<i>Economie publique.</i> — Les services industriels des Etats et des Communes (cours et conférence).	2 h.
Mercredi, à 17 h., et jeudi, à 18 heures.	57.
<b>M. Gottlieb Meumann</b> , prof. ord.	
<i>Droit privé romain.</i> — IV. Successions.	3 h.
Jeudi, vendredi et samedi, à 8 heures.	44.
<i>Droit privé romain.</i> — Droits réels.	4 h.
Mercredi, jeudi, vendredi et samedi, à 9 heures.	44.
<i>Conférence de droit civil suisse.</i>	2 h.
Vendredi, de 14 h. 30 à 16 heures.	49.
<i>Code civil allemand.</i> — Partie générale.	4 h.
Mercredi, jeudi, vendredi et samedi, à 10 heures.	44.

	Salle
<b>M. Eugène Borel</b> , prof. ord.	
<i>Droit public général.</i>	5 h.
Mercredi, à 11 h.; jeudi, à 9 et 10 h.; vendredi et samedi, à 9 heures.	49.
<i>Droit international privé.</i>	3 h.
Jeudi, vendredi et samedi, à 8 heures.	48.
<b>M. George Fazy</b> , prof. ord.	
<i>Droit public suisse (constitutionnel et administratif).</i>	
Confédération d'Etats; république fédérative; état unitaire; compétences fédérales; pouvoirs fédéraux.	3 h.
Lundi, à 11 h.; vendredi, à 10 h.; samedi, à 11 h.	48.
<b>M. Paul Logoz</b> , prof. ord.	
<i>Droit commercial.</i>	
<i>Transports.</i>	2 h.
Mercredi et jeudi, à 7 heures.	48.
<i>Droit d'auteur et dessins et modèles industriels.</i>	2 h.
Vendredi et samedi, à 7 heures.	48.
<i>Conférence.</i> — Discussion d'espèces.	1 h.
Mardi, à 10 heures.	50.
<b>M. William E. Rappard</b> , prof. ord.	
<i>Finances publiques.</i> — Impôts indirects. Emprunts d'Etat. Dépenses publiques.	2 h.
Mardi et mercredi, à 8 heures.	17.
<b>M. Hugo de Claparède</b> , prof. extr.	
<i>Histoire du droit germanique et moderne.</i> — II <sup>me</sup> partie. Droit privé.	5 h.
Lundi, mardi, mercredi, à 8 h.; jeudi et vendredi, à 11 heures.	49.
<i>Conférence</i> (sources relatives au droit privé, discussion des textes).	1 h.
Mardi, à 10 heures.	49.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

	Salle
<b>M. Michel Aguiléra</b> , D <sup>r</sup> en droit.	
<i>L'idée du droit en Allemagne</i> : l'idée, les fondements du droit. Conclusion: force et droit.	1 h.
Lundi, à 15 heures.	17.
<b>M. Albert Caleb</b> , D <sup>r</sup> en droit, lic. ès sc. politiques.	
<i>Des sociétés civiles et commerciales en droit comparé.</i>	2 h.
Vendredi et samedi, à 15 heures.	44.
<b>M. Jean B. Georgiadès</b> , D <sup>r</sup> en droit.	
<i>De l'organisation scientifique de la lutte contre le crime.</i>	
— Introduction et complément aux cours de droit pénal et de procédure pénale.	2 h.
(Jours et heures à fixer ultérieurement.)	
<b>M. Michel Grodensky</b> , D <sup>r</sup> en droit, lic. ès sc. soc.	
<i>Théorie générale du droit.</i> — Le droit réel.	1 h.
Samedi, à 14 heures.	17.
<i>Encyclopédie du droit.</i> — Le droit tel qu'il devrait être, tel qu'il pourrait être, tel qu'il est.	1 h.
Samedi, à 16 heures.	17.
<i>Economie juridique.</i> — Pont entre l'économie politique et le droit.	1 h.
Samedi, à 15 heures.	48.
<i>Conférence de philosophie du droit.</i>	1 h.
Samedi, à 17 heures.	17.
<b>M. Edmond Pittard</b> , D <sup>r</sup> en droit.	
<i>Droit aérien</i> : La convention internationale du 13 octobre 1919.	1 h.
Samedi, à 11 heures.	49.
<b>M. Albert Richard</b> , D <sup>r</sup> en droit.	
<i>Législation du travail.</i> — Protection internationale du travail. Le contrat de travail et la loi fédérale sur le travail dans les fabriques.	1 h.
Samedi, à 17 heures.	48.

<b>M. Antoine Sottile, D<sup>r</sup> en droit et lic. en phil.</b>	
<i>Droit international public.</i>	
Introduction. Sujets du droit des gens. La Société des Nations.	1 h.
Samedi, à 17 heures.	44.
Le Pacte des Nations : L'arbitrage, le mandat international.	1 h.
(Jour et heure à fixer ultérieurement.)	44.
<i>Droit pénal international.</i>	
L'extradition des nationaux.	1 h.
Samedi, à 16 heures.	44.
<i>Droit diplomatique et consulaire théorique.</i>	
(Jour et heure à fixer ultérieurement.)	1 h.
<i>Droit diplomatique et consulaire comparé.</i>	
Jeudi, à 17 heures.	44.

### CONFÉRENCES

Des conférences sont organisées par les professeurs sur les matières de leur enseignement. Des travaux écrits peuvent être demandés aux élèves. Pour s'inscrire à l'examen de licence il faut présenter six certificats de conférences.

### Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de droit :

- 1<sup>o</sup> Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de la Section classique ou de la Section réelle du Gymnase de Genève.
- 2<sup>o</sup> Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.
- 3<sup>o</sup> Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes<sup>1</sup>. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

<sup>1</sup> Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

### Plan d'Études.

Ce plan n'est pas obligatoire, mais les étudiants feront bien de s'y conformer. En s'en écartant, ils s'exposent à suivre les cours de caractère préparatoire après ceux auxquels ils préparent. Ils s'exposent aussi à des conflits d'heures tels qu'il ne soit plus possible de suivre effectivement tous les cours.

#### PREMIÈRE ANNÉE<sup>1</sup>

*Semestre d'hiver* : Introduction au droit. — Droit romain (histoire et procédure ; personnes et famille, droits réels). — Droit germanique et moderne. — Droit constitutionnel comparé. — Economie politique.

*Semestre d'été* : Droit romain (obligations, successions). — Droit germanique et moderne. — Droit public. — Histoire des institutions politiques de la Suisse. — Economie politique.

#### DEUXIÈME ANNÉE

*Semestre d'hiver* : Droit constitutionnel comparé. — Finances. Droit romain (obligations). — Droit civil suisse (personnes et famille, obligations). — Droit pénal, partie générale (ou procédure civile). — Médecine légale. — Législation civile comparée, 1<sup>re</sup> partie.

*Semestre d'été* : Histoire des institutions politiques de la Suisse. — Finances. — Médecine légale. — Droit civil suisse (successions, etc., ou droits réels). — Droit pénal, partie spéciale (ou procédure pénale). — Droit commercial.

#### TROISIÈME ANNÉE

*Semestre d'hiver* : Droit civil français. — Droit commercial, cours général. — Procédure civile (ou droit pénal, partie générale). — Droit international public. — Législation civile comparée, 2<sup>me</sup> partie. — Droit public et administratif fédéral.

*Semestre d'été* : Droit civil français. — Droit civil suisse (droits réels, ou successions, etc.). — Droit commercial. — Procédure pénale (ou droit pénal, partie spéciale). — Droit international privé. Législation civile comparée, 3<sup>me</sup> partie. — Droit public et administratif fédéral.

<sup>1</sup> Les étudiants de première année sont invités à suivre les cours de la Faculté des Sciences économiques et sociales, à raison de deux heures au moins par semaine, à leur choix, en outre du Cours général d'Economie politique obligatoire et du cours de Finances (suivi en seconde année).

## FACULTÉ DE DROIT

I.M.L. = Institut de médecine légale

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
7 à 8					Logoz	48	Logoz	48	Logoz	48	Logoz	48
8 à 9	de Claparède	49	de Claparède	49	de Claparède	49	Meumann	44	Meumann	44	Meumann	44
	Moriaud	50	Rappard	17	Rappard	17	Borel	48	Borel	48	Borel	48
			Moriaud	48	Moriaud	48						
9 à 10	Moriaud	49	Moriaud	49	Moriaud	49	Borel	49	Borel	49	Borel	49
	Martin	48	Martin	48	Martin	48	Martin	48	Martin	48	Martin	48
					Meumann	44	Meumann	44	Meumann	44	Meumann	44
10 à 11	Moriaud	49	de Claparède	49	Moriaud	49	Borel	49	Borgeaud	49	Borgeaud	49
	Mégevand	I.M.L.	Moriaud	47	X.	48	X.	48	Fazy	48	Martin	48
	Martin	48	Logoz	50	Meumann	44	Meumann	44	Meumann	44	Meumann	44
11 à 12	Moriaud	49	Moriaud	49	Borel	49	de Claparède	49	de Claparède	49		
			X.	48	X.	48	X.	48			Fazy	48
	Fazy	48									Pittard	49

## FACULTÉ DE DROIT (suite)

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
14 à 15									Meumann	49	Grodensky	17
15 à 16	Aguiléra	17							Meumann	49	Caleb	44
									Caleb	44	Grodensky	48
16 à 17							Borgeaud	50			Milhaud	48
											Grodensky	17
											Sottile	44
17 à 18					Milhaud	57	Borgeaud	50			Milhaud	30
							Milhaud	57			Grodensky	17
							Sottile	44			Richard	48
											Sottile	44
18 à 19					Milhaud	30	Milhaud	57	Milhaud	30	Milhaud	30

# FACULTÉ DE THÉOLOGIE

M. le Professeur Eugène CHOISY, Doyen.

	Salle
<b>M. Edouard Montet</b> , prof. ord.	
<i>Introduction générale à l'Ancien Testament.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 11 heures.	28.
<i>Exégèse de l'Ancien Testament.</i>	1 h.
Mardi, à 11 heures.	28.
<i>Séminaire de l'Ancien Testament.</i>	4 h.
Samedi, à 11 heures.	29.
<i>Histoire du peuple d'Israël.</i>	1 h.
Mardi, à 9 heures.	29.
<i>Séminaire d'hébreu.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 9 heures.	29.
<i>Arabe classique.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 10 heures.	29.
<i>Arabe vulgaire.</i>	2 h.
Mardi et samedi, à 10 heures.	29.
<b>M. Georges Fulliquet</b> , prof. ord.	
<i>Dogmatique. — 4<sup>me</sup> partie: Science et foi.</i>	3 h.
Mardi, mercredi et vendredi, à 8 heures.	28.
<i>Apologétique religieuse générale.</i>	1 h.
Mardi, 10 heures.	28.
<i>Introduction à l'étude de la théologie (suite).</i>	1 h.
Jeudi, à 8 heures.	29.

<b>M. Eugène Choisy</b> , prof. ord.	
<i>Histoire générale du christianisme (période moderne).</i>	1 h.
Jeudi, à 9 heures.	28.
<i>Histoire du christianisme et de l'Eglise au XIX<sup>e</sup> siècle.</i>	2 h.
Samedi, à 8 et à 10 heures.	28.
<i>Séminaire d'histoire ecclésiastique.</i>	1 h.
Jeudi, à 10 heures.	29.
<b>M. Jules Breitenstein</b> , prof. ord.	
<i>Introduction au Nouveau Testament.</i>	3 h.
Lundi, mercredi et samedi, à 9 heures.	28.
<i>Séminaire d'exégèse du Nouveau Testament.</i>	1 h.
Vendredi, à 9 heures.	28.
<i>Lecture de Pères grecs.</i>	1 h.
Mardi, à 14 heures.	29.
<i>Lecture cursive du Nouveau Testament.</i>	1 h.
Jeudi, à 9 heures.	29.
<i>Histoire du Texte et du Canon du Nouveau Testament.</i>	1 h.
Lundi, à 14 heures.	29.
<b>M. Ernest Rochat</b> , prof. ord.	
<i>La pensée catholique contemporaine (suite du cours d'hiver).</i>	1 h.
Lundi, à 10 heures.	28.
<i>Le modernisme catholique (suite du cours d'hiver).</i>	1 h.
Mercredi, à 10 heures.	28.
<b>M. Louis Bard</b> , prof. ord.	
<i>Théologie pastorale (suite).</i>	2 h.
Mardi, à 9 heures, et vendredi, à 10 heures.	28.
<i>Exercices pratiques.</i>	1 h.
Vendredi, à 11 heures.	28.

<b>M. John Gaillard</b> , prof. ord.	
<i>Morale sociale : La question des mœurs.</i>	2 h.
Lundi et jeudi, à 8 heures.	28.
<i>Introduction à la morale.</i>	1 h.
Vendredi, à 10 heures.	29.
<i>Exercices de diction.</i>	1 h.
Jeudi, à 11 heures.	28.
<hr/>	
<b>M. Paul Oltramare</b> , prof. ord.	
<i>Histoire des religions. — Le bouddhisme en dehors de l'Inde.</i>	2 h.
Mardi et vendredi, à 17 heures.	28.

EXERCICES DE PRÉDICATION  
Trois fois par semaine devant un jury de la Faculté.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

<b>M. Lucien Gautier</b> , professeur honoraire.	
<i>La vie religieuse en Israël au temps des prophètes.</i>	2 h.
Mardi et vendredi, à 16 heures.	20.
<hr/>	
<b>M. Aloys Berthoud</b> , Dr en théol.	
<i>La formation du catholicisme romain jusqu'au Concile de Trente.</i>	1 h.
Mercredi, à 17 heures.	28.
<hr/>	
<b>M. Charles Genequand</b> , pasteur.	
<i>Exégèse pastorale du IV<sup>e</sup> Evangile (fin) et de la I<sup>re</sup> épître de saint Jean.</i>	1 h.
Lundi, à 16 heures.	28.
<hr/>	
<b>M. Charles Muller</b> , pasteur, licencié en droit.	
<i>Droit usuel pour pasteurs et personnes s'occupant d'œuvres sociales.</i>	1 h.
Mercredi, à 18 heures.	29.

Cours de Vacances.

La Faculté de Théologie organisera des cours de vacances pour les pasteurs, les anciens étudiants, les étudiants étrangers et les laïques cultivés. Ces cours auront lieu en septembre, chaque matin, de 8 heures à midi. Ils traiteront surtout : a) des ouvrages les plus importants de la théologie de langue française; b) des œuvres de docteurs et théologiens (modernes) les plus intéressants de langues étrangères. Le programme complet sera publié ultérieurement.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de théologie :

1° Les personnes qui ont obtenu les certificats de maturité de la Section classique ou de la Section réelle du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes<sup>1</sup>. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

Plan d'Etudes.

A. DIPLOME DE BACHELIER EN THÉOLOGIE

(Pour les candidats au ministère pastoral)

Huit semestres d'études universitaires, dans une Faculté de théologie.

Cinq examens, dont quatre partiels oraux et un général.

Exercices pratiques : six *propositions*, deux *catéchèses*, une *dissertation*.

<sup>1</sup> Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

Le premier examen porte sur les branches indiquées dans le Règlement.

Les 2<sup>me</sup>, 3<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> examens portent sur les matières enseignées dans la Faculté selon le programme annuel.

Le 5<sup>me</sup> examen est un examen général, oral et écrit, sur les branches enseignées dans la Faculté de théologie, aux termes de la loi ; il comprend aussi un sermon d'épreuve et une catéchèse, la publication et la soutenance d'une thèse.

#### B. DIPLÔME DE LICENCIÉ

Les bacheliers en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir la *licence* moyennant un examen oral et écrit sur une branche de l'enseignement théologique (à l'exclusion de la théologie pratique), la publication et la soutenance d'une thèse.

#### C. DIPLÔME DE DOCTEUR

Les licenciés en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir le grade de docteur moyennant la publication et la soutenance d'une thèse.

#### D. BACCALAURÉAT ÈS SCIENCES RELIGIEUSES

Six semestres d'études universitaires.

Deux examens, oraux et écrits.

Mention A. Langues anciennes.

B. Histoire.

C. Philosophie.



## FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	Gaillard	28	Fulliquet	28	Fulliquet	28	Gaillard Fulliquet	28 29	Fulliquet	28	Choisy	28
9 à 10	Breitenstein Montet	28 29	Bard Montet	28 29	Breitenstein Montet	28 29	Choisy Breitenstein	28 29	Breitenstein	28	Breitenstein	28
10 à 11	Rochat Montet	28 29	Fulliquet Montet	28 29	Rochat Montet	28 29	Choisy	29	Bard Gaillard	28 29	Choisy Montet	28 29
11 à 12	Montet	28	Montet	28	Montet	28	Gaillard	28	Bard	28	Montet	29
14 à 15	Breitenstein	29	Breitenstein	29								
15 à 16												
16 à 17	Genequand	28	Gautier	28					Gautier	28		
17 à 18			Oltramare	28	Berthoud	28			Oltramare	28		
18 à 19					Muller	29						

# FACULTÉ DE MÉDECINE

M. le professeur Dr Hector CRISTIANI, Doyen.

M. le Dr **Jean-Amédée Weber**, prof. ord.

*Anatomie topographique du cou, du thorax et de l'abdomen.* 6 h.

Lundi, mardi, mercredi et vendredi, à 7 h.; samedi, de 17 à 19 heures. Aula Ec. Méd.<sup>1</sup>

M. le Dr **Auguste Eternod**, prof. ord.

*Histologie normale.* — 2<sup>me</sup> partie : Systèmes, organes et appareils. *Histologie topographique.* 3 h.  
Lundi, mardi et mercredi, à 8 heures. Ec. Méd.

*Embryologie.* — 1<sup>re</sup> partie : Embryologie comparée et humaine. Systèmes, organes et appareils. *Embryologie topographique.* 3 h.  
Jeudi, vendredi et samedi, à 8 heures. Ec. Méd.

*Stomatologie normale et pathologique.* — 2<sup>me</sup> partie : Anatomie normale et nosologie de la cavité buccale et des dents. 2 h.  
Jeudi, de 10 heures à midi. Ec. Méd.

*Laboratoire d'histologie et conférences d'histologie et d'embryologie.*

Le laboratoire est ouvert tous les jours, sauf le jeudi; les travaux pratiques ont lieu lundi, mercredi, vendredi et samedi, de 9 à 11 h., et mardi, de 14 à 16 heures. Ec. Méd.

*Laboratoire pour recherches spéciales.* — Tous les jours, sauf le jeudi. Ec. Méd.

*Laboratoire et conférences d'embryologie et d'histogénie.*  
[A lieu pendant le semestre d'hiver.]

<sup>1</sup> Ecole de Médecine.

M. le Dr **Frédéric Battelli**, prof. ord.

*Fonctions de relation* (système musculaire, système nerveux, organes des sens). 6 h.

Mardi, de 16 à 18 h.; lundi, mercredi, vendredi et samedi, à 11 heures. Ec. Méd.

*Exercices pratiques dans le laboratoire.* 6 h.

Mardi et jeudi, de 9 heures à midi. Ec. Méd.

*Laboratoire pour recherches spéciales.*

Tous les jours. Ec. Méd.

M<sup>lle</sup> Dr **Lina Stern**, prof. extr.

*Chimie physiologique.* 2 h.

[Ce cours n'a lieu qu'au semestre d'hiver.]

M. le Dr **Max Askanazy**, prof. ord.

*Anatomie pathologique spéciale.* 3 h.

Lundi, jeudi et vendredi, à 8 heures. Inst. path.<sup>1</sup>

*Cours des tumeurs.* 1 h.

Samedi, à 9 heures. Inst. path.

*Laboratoire d'histologie pathologique.* 6 h.

Lundi, jeudi et samedi, de 14 à 16 heures. Inst. path.

*Travaux spéciaux.* — Tous les jours, de 8 heures à midi, et de 14 à 18 heures. Inst. path.

M. le Dr **Maurice Roch**, prof. ord.

*Clinique médicale.* 7 h. <sup>1</sup>/<sub>2</sub>

Tous les jours, sauf le samedi, de 9 h. à 10 h. 30. Hôp. cant.<sup>2</sup>

*Stage clinique* (pour médecins et élèves dont la scolarité est terminée). Hôp. cant.

Tous les jours. 2 h.

*Exercices d'auscultation.*

Mercredi, de 16 à 18 heures. Hôp. cant.

<sup>1</sup> Institut pathologique, boul. de la Cluse. <sup>2</sup> Hôpital cantonal.

M. le Dr **Ernest Kummer**, prof. ord.  
*Clinique chirurgicale.* 7 1/2 h.  
 Tous les jours, sauf le samedi, de 10 h. 30 à midi. Hôp. Cant.  
*Exercices pratiques de technique clinique chirurgicale et de séméiologie élémentaires* (cours propédeutique, avec le concours de chefs de clinique). 2 h.  
 (Jours et heures à fixer ultérieurement.) Hôp. Cant.  
*Cours pratique d'endoscopie* (vessie, rectum, œsophage), avec le concours d'un chef de clinique. 1 h.  
 (Jour et heure à fixer ultérieurement.) Hôp. Cant.  
*Stage clinique pour médecins.*  
 Tous les jours [S'adresser au professeur]. Hôp. Cant.

M. le Dr **Oscar Beuttner**, prof. ord.  
*Clinique obstétricale et gynécologique.* 5 h.  
 Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, à 7 heures. Clin. obst. et gyn.<sup>1</sup>  
*Cours d'opérations obstétricales.* 2 h.  
 Samedi, de 7 à 9 heures du matin. Clin. obst. et gyn.  
*De l'examen en obstétrique et en gynécologie.* 1 h.  
 Vendredi, à 17 heures. Clin. obst. et gyn.  
*Cours pratique de cystoscopie.* 1 h.  
 Samedi, à 9 heures. Clin. obst. et gyn.  
*Laboratoire pour recherches spéciales.*  
 Tous les jours.

M. le Dr **Adolphe D'Espine**, prof. ord.  
*Pathologie interne et clinique des maladies des enfants.* 3 h.  
 Mardi, à 17 h. ; vendredi, de 14 à 16 heures. Clin. inf.<sup>2</sup>

M. le Dr **David Gourfein**, prof. ord.  
*Clinique ophtalmologique et ophtalmologie.* 4 h.  
 Lundi et mercredi, de 17 à 19 heures. Clin. ophtalm.<sup>3</sup>  
*Stage clinique et polyclinique pour médecins et élèves dont la scolarité est terminée.*  
 Lundi, mercredi, vendredi et samedi. Clin. ophtalm.

<sup>1</sup> Clinique obstétricale et gynécologique, boul. de la Cluse.  
<sup>2</sup> Clinique infantile, rue Prevost-Martin, 28.  
<sup>3</sup> Clinique ophtalmologique, rue Alcide-Jentzer.

M. le Dr **Rodolphe Weber**, prof. ord.  
*Clinique psychiatrique.* 2 h.  
 Mercredi, de 14 à 16 heures. Asile d'aliénés<sup>1</sup>.

M. le Dr **Edouard Long**, prof. extr.  
*Affections organiques du système nerveux central et périphérique.* 2 h.  
 Mardi, à 15 heures, et samedi, à 9 heures. Hôp. Can..

M. le Dr **Hugues Oltramare**, prof. ord.  
*Clinique et polyclinique des maladies vénériennes et cutanées.* 3 h.  
 Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 8 h. Hôp. Cant.

M. le Dr **Albert Mayor**, prof. ord.  
*Matière médicale et thérapeutique.* 4 h.  
 Lundi et mardi, à 16 heures. Ec. Méd.  
 Vendredi, à 17 et 18 heures. Hôp. Cant.

*Laboratoire pour recherches spéciales.*  
 Tous les jours. Ec. Méd.  
*Stage de thérapeutique clinique.* Pour médecins et pour élèves dont la scolarité est terminée.  
 Tous les jours. Hôp. cant.

M. le Dr **Bernard Wiki**, prof. extr.  
*Exercices pratiques de prescription et de dispensation des médicaments.* 2 h.  
 Samedi, de 10 heures à midi. Ec. Méd.

M. le Dr **Gustave Humbert**, prof. ord.  
*Polyclinique médicale.* 2 h.  
 Mardi et vendredi, à 18 heures. Polyclinique.  
*Stage d'un mois pour les pratiquants.* — Tous les jours.

M. le Dr **Jean-Alfred Veyrassat**, prof. ord.  
*Médecine opératoire.* 6 h.  
 Lundi, mercredi et vendredi, de 17 à 19 heures. Polyclinique.  
*Polyclinique chirurgicale.* 2 h.  
 Samedi, de 10 heures à midi. Polyclinique.

<sup>1</sup> Asile cantonal d'aliénés, Bel-Air, Chêne.

M. le Dr **Raoul de Seigneux**, prof. ord.  
*Policlinique gynécologique et obstétricale.* — Cours de  
 policlinique gynécologique et obstétricale. 2 h.  
 Mardi et vendredi, à 15 heures. Maternité (Salle 26).  
*Stage d'un mois* (participants limités à 2 par mois).

M. le Dr **Amédée Pognat**, prof. ord.  
*Cours de policlinique oto-rhino-laryngologique.* 4 h.  
 Lundi et mercredi, de 17 à 19 heures. Pol. oto-laryngol.<sup>1</sup>

M. le Dr **Louis Mégevand**, prof. ord.  
*Médecine légale.* — Cours théorique et pratique. 2 h.  
 Mardi et vendredi, à 14 heures. Institut de méd. légale.  
*Déontologie médicale.* — Devoirs du médecin. Res-  
 ponsabilité. Secret médical, etc. 1 h.  
 Mercredi, à 14 heures. Institut de médecine légale.  
*Recherches spéciales.*  
 Tous les jours [S'adresser au professeur].  
*Cours d'autopsies médico-légales.*  
 [A lieu pendant le semestre d'hiver.]

M. le Dr **Hector Cristiani**, prof. ord.  
*Bactériologie.* 2 h.  
 Jeudi et samedi, à 16 heures. Institut d'hygiène et de bactériologie.  
*Hygiène.* [A lieu pendant le semestre d'hiver.]  
*Travaux pratiques de bactériologie.* (Distribution du  
 matériel et Conférences, jeudi et samedi, de  
 17 à 19 heures).  
 Tous les jours. Inst. d'hyg. et de bactér.  
*Laboratoire pour recherches spéciales d'hygiène, de  
 bactériologie et de pathologie expérimentale.*  
 Tous les jours [S'adresser au professeur]. Inst. d'hyg. et de bactér.

<sup>1</sup> Boulevard de la Cluse, 42.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

a) Nouveau règlement.

M. le Dr **Charles Cornioley**, privat-docent de chirurgie.  
*Etude topographique des régions avec applications chirur-  
 gicales.* 1 h.  
 Mercredi, à 15 heures. Ecole de Méd.

M. le Dr **Alec Cramer**, privat-docent de médecine interne.  
*Cours théorique et pratique de médecine propédeutique.* 1 h.  
 (Jour et heure à fixer ultérieurement.) Cliniq. médicale.

M. le Dr **Victor Demole**, privat-docent de psychiatrie.  
*Psychiatrie générale.* 2 h.  
 Jeudi, de 17 à 19 heures. Univ., salle 17.  
*Leçons anatomo-cliniques sur les maladies mentales* 1 h.  
 Mercredi, à 16 heures. Asile Bel-Air.

M. le Dr **Henri Flournoy**, priv.-docent de psychopathologie.  
*Les méthodes psychothérapeutiques.* 1 h.  
 (Jour et heure à fixer ultérieurement.) Hôp. Cant.

M. le Dr **Pierre Gautier**, privat-docent de médecine interne.  
*Les recherches de laboratoire indispensables en clientèle.* 2 h.  
 (Jours et heures à fixer ultérieurement.) Clin. méd.

M<sup>me</sup> Dr **Léonore Gourfein-Welt**, privat-docent d'ophtalmol.  
*Cours pratique sur les blessures de l'œil et de ses annexes  
 au point de vue des accidents du travail.* 1 h.  
 Mercredi, à 16 heures. Clin. ophtalm.<sup>1</sup>

M. le Dr **Albert Jentzer**, privat-docent de chirurgie.  
*Affections chirurgicales de l'abdomen.* 1 h.  
 (Jour et heure à fixer ultérieurement.) Hôp. Cant.

M. le Dr **Alfred Rosselet**, privat-docent.  
*La lumière.* Etude physique et thérapeutique (héliothérapie). 1 h.  
 (Jour et heure à fixer ultérieurement.) Univ.

M. le Dr **Pierre Schrumpf**, priv.-doc. de méd. interne.  
*Cours pratique de diagnostic et de thérapeutique cardiaques.* 2 h.  
 (Jour et heures à fixer ultérieurement.) Policlinique.

<sup>1</sup> Rue Alcide Jentzer.

- M. le Dr **Gustave Turrettini**, priv.-doc. de méd. interne.  
*Examen du malade. — Méthodes cliniques d'exploration*  
 (théorique et pratique). 1 h.  
 Mardi à 11 heures. Clin. méd.
- b) Ancien règlement.
- M. le Dr **Louis Aubert**.  
*Gynécologie opératoire.*  
 (Jour et heure à fixer ultérieurement.) 1 h.  
 Maternité.
- M. le Dr **Henri Audeoud**.  
*Hygiène et alimentation de l'enfance.*  
 Samedi, à 18 heures. 1 h.  
 Polyclinique.
- M. le Dr **Pierre Besse**.  
*Physiothérapie (orientation pratique).*  
 (Jour et heure à fixer ultérieurement.) 1 h.
- M. le Dr **Albert Bétrix**.  
*Répétitoires de gynécologie et d'obstétrique.*  
 Mardi, de 15 à 17 heures. 2 h.  
 Maternité.
- M. le Dr **Philippe Bourdillon**.  
*Alimentation des enfants du premier âge.*  
 Mardi, à 18 heures. 1 h.  
 Maternité.
- M. le Dr **Eugène Bujard**.  
*Quelques chapitres de cytologie.*  
 Samedi, à 16 heures. 1 h.  
 Ec. Méd.
- M. le Dr **Augustin Collomb**.  
*Répétitoire pratique d'ophtalmologie avec démonstrations*  
*d'anatomie pathologique et de bactériologie oculaires.* 2 h.  
 Jeudi, de 16 à 18 heures. Clin.
- M. le Dr **Charles-Greene Cumston**.  
*Introduction à l'histoire de la médecine : La médecine et*  
*les religions.* 2 h.  
 (Jour et heures à fixer ultérieurement.) Instit. path.
- Conférences sur les écrits de Celsus.* 1 h.  
 (Jour et heure à fixer ultérieurement.) Instit. path.
- Conférences sur la médecine au moyen âge.* 1 h.  
 (Jour et heure à fixer ultérieurement.) Inst. path.

- M. le Dr **Charles Du Bois**.  
*Radiothérapie théorique et pratique.* 1 h.  
 Samedi, à 16 heures. Clin. dermat. Hôp. Cant.
- M. le Dr **René Kœnig**.  
*Conférence de gynécologie.* 2 h.  
 (Jours et heures à fixer ultérieurement.)
- M. le Dr **Stoyan Kresteff**.  
*Technique oto-rhino-laryngologique.* 2 h.  
 (Jours et heures à fixer ultérieurement.) Hôp. Gourgas.
- M. le Dr **Charles Martin-Du Pan**.  
*Cours pratique de chirurgie infantile.* 2 h.  
 (Jours et heures à fixer ultérieurement.) Mais. Enf. Malad.,  
 rue Gourgas, 15.
- M. le Dr **Rista Mitkovitch**.  
*Tuberculose. — Formes cliniques. Tuberculinothérapie.*  
 La déclaration obligatoire de la tuberculose. 1 h.  
 Lundi, à 17 heures. Hôp. Cant.
- Hygiène des intellectuels. — Sobriété. Tempérament. Sur-*  
*menage. Neurasthénie.* 1 h.  
 Samedi, à 17 heures. Salle 44. Univ.
- M. le Dr **François Naville**.  
*Cours pratique de diagnostic des maladies du système*  
*nerveux.* 1 h.  
 Samedi, à 9 heures. Hôp. Cant.
- M. le Dr **Charles Perrier**.  
*Cours pratique de diagnostic et de traitement des affections*  
*chirurgicales des voies génito-urinaires (Explora-*  
*tion, cathétérisme, lavages vésicaux, uréthro- et*  
*cystoscopie, etc.).* 1 h.  
 (Jour et heure à fixer ultérieurement.) Hôp. cant. (Clin. chir.)
- M. le Dr **Georges Patry**.  
*Chirurgie gastro-intestinale.* 1 h.  
 (Jour et heure à fixer ultérieurement.)
- Diagnostic chirurgical.* 1 h.  
 (Jour et heure à fixer ultérieurement.)
- M. le Dr **Théodore Reh**.  
*Pratique des maladies des enfants.* 2 h.  
 (Jours et heures à fixer ultérieurement.) Clin. infantile.

M. le Dr **Paul Rœthlisberger.**  
*Rhumatismes chroniques et goutte.*  
(Jour et heure à fixer ultérieurement.)

1 h.  
Université.

M. le Dr **Emile Thomas.**  
*Conférence de pathologie interne.*  
Samedi, à 18 heures.

1 h.  
Inst. pathol.

M. le Dr **Charles Waegeli.**  
*Séminaire d'obstétrique.*  
Mardi, à 17 heures.

1 h.  
Maternité.

### Conditions d'immatriculation.

Sont admis à l'immatriculation en qualité d'étudiants dans la Faculté de médecine :

- 1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.
- 2° Les bacheliers ès lettres et les licenciés ès sciences de l'Université de Genève.
- 3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études jugées équivalentes<sup>1</sup> par le Bureau, sur le préavis de la Faculté.

Pour les étudiantes russes, en médecine, il faut :

Le diplôme de 7<sup>me</sup> classe d'un Gymnase féminin russe, reconnu officiellement par le gouvernement russe.

En principe, la Faculté de médecine de Genève n'immatricule comme étudiants réguliers que les personnes qui, par leurs titres et diplômes, sont admissibles dans leur propre pays à étudier la médecine.

Sauf autorisation spéciale des professeurs titulaires, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

<sup>1</sup> Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

### Conditions d'admission aux Examens.

Seuls les étudiants *réguliers* peuvent postuler les grades en médecine.

Pour pouvoir se présenter aux examens, les étudiants doivent : 1° s'être inscrits aux cours théoriques et pratiques spécifiés dans le *Règlement de l'Université*, approuvé par le Conseil d'Etat, le 7 octobre 1910 ; 2° déposer au Bureau de l'Université une demande par écrit, adressée au Doyen ; 3° justifier des inscriptions réglementaires, conformément au plan d'études ci-dessous, en déposant leur livret d'étudiant et les certificats de travaux pratiques à l'appui de leur demande.

Pour les autres détails, voir le *Règlement*.

\*\*\*

*N. B. — Les personnes qui désirent subir les examens fédéraux de médecine doivent produire un certificat de maturité conforme au Règlement fédéral. Elles sont priées de tenir compte des observations suivantes :*

1° Les demandes d'inscription, accompagnées des pièces justificatives et faites sur les formulaires *ad hoc*, à remplir entièrement, doivent être adressées franco et sous enveloppe fermée, au président local, M. le Dr A. BÉTRIX, place du Port, 1 (heures de réception : 14-15 heures, sauf le jeudi). Les listes d'inscription seront closes le soir du jour indiqué au tableau affiché à l'Université comme terme d'inscription. Les formulaires d'inscription sont délivrés gratuitement par le concierge de l'Université.

2° Les demandes d'inscription doivent être accompagnées d'un émolument de 10 francs.

3° L'admission aux examens, y compris les épreuves écrites ou pratiques, ne pourra avoir lieu qu'après paiement des émoluments fixés, qui devront être versés au compte de chèques postaux du Service sanitaire fédéral à Berne (Compte n° III, 795). Le président local délivre des formulaires de chèques postaux.

4° Les Suisses porteurs de diplômes ou de certificats étrangers et les candidats étrangers à la Suisse, même porteurs de maturités fédérales ou cantonales régulières, doivent adresser leur demande directement au président du Comité-directeur. Cette demande doit être faite quatre semaines au plus tard avant l'expiration du terme fixé pour l'inscription.

5° On peut se procurer au bureau des imprimés de la Chancellerie fédérale à Berne des exemplaires du règlement pour les examens fédéraux de médecine.

### Plan des Études médicales.

Ce plan d'études ne comprend que les cours strictement obligatoires, mais est recommandé aux étudiants; il est destiné à servir de guide aux étudiants pour leur éviter d'être plus tard gênés par le chevauchement des heures des différents cours. Il est interdit aux étudiants réguliers de s'inscrire simultanément à des cours ayant lieu à la même heure.

#### A) ÉTUDES A LA FACULTÉ DES SCIENCES.

##### PREMIÈRE ANNÉE

1<sup>re</sup> semestre (hiver) : Botanique (1<sup>re</sup> partie). — Physique (1<sup>re</sup> partie). — Anatomie comparée et Zoologie (1<sup>re</sup> partie). — Chimie organique et inorganique (1<sup>re</sup> partie).

2<sup>me</sup> semestre (été) : Botanique (2<sup>me</sup> partie). — Physique (2<sup>me</sup> partie). — Anatomie comparée et Zoologie (2<sup>me</sup> partie). — Chimie organique et inorganique (2<sup>me</sup> partie).

*Exercices pratiques* (dans l'un ou l'autre semestre). — Travaux pratiques de chimie : analyse qualitative et analyse quantitative élémentaire. — En outre, il est recommandé de suivre les travaux pratiques : de physique ; de botanique ; de zoologie et anatomie comparée. — Excursions botaniques.

**EXAMENS : Première partie du Baccalauréat ès sciences médicales ou de l'Examen fédéral de sciences naturelles.**

#### B) ÉTUDES A LA FACULTÉ DE MÉDECINE

##### DEUXIÈME ANNÉE

3<sup>me</sup> semestre (hiver) : Anatomie normale I. — Histologie normale I. — Embryologie I. — Physiologie I. — Chimie physiologique.

*Exercices pratiques* : Dissection I.

4<sup>me</sup> semestre (été) : Anatomie normale II. — Histologie normale II. — Embryologie II. — Physiologie II.

*Exercices pratiques* : Histologie normale — Physiologie (1<sup>re</sup> série).

##### TROISIÈME ANNÉE

5<sup>me</sup> semestre (hiver) : Anatomie normale III. — Anatomie pathologique générale.

*Exercices pratiques* : Dissection II. — Physiologie (2<sup>me</sup> série). — En outre, il est recommandé de suivre les travaux pratiques d'embryologie et d'histogénie.

**EXAMENS : Seconde partie du Baccalauréat ès sciences médicales ou de l'Examen fédéral d'anatomie et de physiologie.**

6<sup>me</sup> semestre (été) : Anatomie pathologique spéciale I. — Bactériologie appliquée à la médecine. — Cliniques : médicale, chirurgicale. — Polyclinique chirurgicale.

*Exercices pratiques* : Médecine opératoire.

##### QUATRIÈME ANNÉE

7<sup>me</sup> semestre (hiver) : Cliniques : médicale ; chirurgicale ; obstétricale et gynécologique. — Polyclinique chirurgicale. — Chirurgie générale. — Hygiène I. — Médecine légale I. — Thérapeutique et matière médicale I.

*Exercices pratiques* : Cours d'autopsies. — Opérations obstétricales.

8<sup>me</sup> semestre (été) : Anatomie pathologique spéciale II. — Cliniques : médicale, chirurgicale, obstétricale et gynécologique. — Médecine légale II. — Thérapeutique et matière médicale II. — Clinique et polyclinique dermatologiques. — Polycliniques obstétricale et gynécologique, oto-rhino-laryngologique.

*Exercices pratiques* : Bactériologie. — Histologie pathologique.

##### CINQUIÈME ANNÉE

9<sup>me</sup> semestre (hiver) : Cliniques : médicale, chirurgicale, obstétricale et gynécologique, psychiatrique, ophtalmologique, infantile. — Polycliniques : médicale, gynécologique. — Hygiène II. — Médecine des accidents (partie théorique et partie pratique).

*Exercices pratiques* : Prescription et dispensation des médicaments.

**EXAMENS : Première partie du doctorat.**

10<sup>me</sup> semestre (été) : Cliniques : médicale, chirurgicale, psychiatrique, ophtalmologique, infantile. — Clinique et polyclinique de dermatologie et de vénéréologie. — Polyclinique médicale.

**EXAMENS : Deuxième partie du Doctorat.**

11<sup>me</sup> semestre (obligatoire pour les examens fédéraux, mais peut être remplacé par un stage hospitalier reconnu par le Département fédéral de l'Intérieur) : Cliniques et polycliniques. — Laboratoires spéciaux. — Stages

#### Présentation de la thèse.

Pour le *Doctorat en Médecine dentaire*, consulter le règlement spécial (en vente à l'Université).

E.M. = Ecole de médecine.  
H.C. = Hôpital cantonal.  
I.P. = Institut pathologique.  
U. = Université, bâtiment principal.  
M. = Maternité.  
I.H. = Institut d'Hygiène.  
A.A. = Asile des Aliénés.

## FACULTÉ DE MÉDECINE

P. = Policlinique.  
P.O. = Policl. otorhinolaryng.  
I.M.L. = Institut méd. légale.  
Cl. = Clinique particulière.  
Cl. Inf. = Clinique infantile.  
Cl. O. = Clinique obst. et gynéc.  
Cl. opt. = Clinique ophtalmolog.

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
7 à 8	J.-A. Weber Aula E.M. Beuttner Cl. obst.	J.-A. Weber Aula E.M. Beuttner Cl. obst.	J.-A. Weber Aula E.M. Beuttner Cl. obst.	Beuttner Cl. obst.	J.-A. Weber Aula E.M. Beuttner Cl. obst.	Beuttner Cl. obst.
8 à 9	Eternod E.M. Askanazy I.P. Oltramare H.C.	Eternod E.M. Oltramare H.C.	Eternod E.M. Oltramare H.C.	Eternod E.M. Askanazy I.P.	Eternod E.M. Askanazy I.P. Oltramare H.C.	Eternod E.M. Beuttner Cl. obst. Oltramare H.C.
9 à 10		Battelli E.M.		Battelli E.M.		Askanazy I.P. Beuttner Cl. obst. Long H.C. Naville H.C.
9-10 1/2	Roch H.C.	Roch H.C.	Roch H.C.	Roch H.C.	Roch H.C.	
10 à 11		Battelli E.M.		Eternod E.M. Battelli E.M.		Wiki E.M. Veyrassat Pol.
10 1/2 - 12	Kummer H.C.	Kummer H.C.	Kummer H.C.	Kummer H.C.	Kummer H.C.	
11 à 12	Battelli E.M.	Battelli E.M. Turrettini Cl. Méd.	Battelli E.M.	Eternod E.M. Battelli E.M.	Battelli E.M.	Battelli E.M. Wiki E.M. Veyrassat Pol.

## FACULTÉ DE MÉDECINE (suite)

Heures.	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
14 à 15	Askanazy I.P.	Mégevand I.M.L.	R. Weber A.A. Mégevand I.M.L.	Askanazy I.P.	D'Espine Cl. inf. Mégevand I.M.L.	Askanazy I.P.
15 à 16	Askanazy I.P.	Long de Seigneux H.C. Béatrix Mat.	R. Weber A.A. Cornioley E.H.	Askanazy I.P.	D'Espine Cl. inf. de Seigneux Mat.	Askanazy I.P.
16 à 17	Mayor E.M.	Battelli E.M. Mayor E.M. Béatrix Mat.	Roch H.C. Demole A. A. Gourfein-Welt Cl. opt.	Cristiani I.H. Collomb Cl.		Cristiani I.H. Bujard E.M. DuBois H.C.
17 à 18	Gourfein Cl. ophtal. Veyrassat Pol. Pugnat Pol. oto. Mitkovitch H.C.	Battelli E.M. D'Espine Cl. inf. Wægeli Mat.	Roch H.C. Gourfein Cl. ophtal. Veyrassat E.M. Pugnat Pol. oto.	Demole U. 17 Collomb Cl.	Mayor H.C. Veyrassat E.M.	J.-A. Weber Aula E.M. Mitkovitch U.44
18 à 19	Gourfein Cl. ophtal. Veyrassat Pol. Pugnat Pol. oto.	Humbert Pol. Bourdillon Mat.	Gourfein Cl. ophtal. Veyrassat E.M. Pugnat Pol. oto.	Demole U. 17	Humbert Pol. Beuttner Cl. obst. Mayor H.C. Veyrassat E.M.	J.-A. Weber Aula E.M. Audeoud Pol. Thomas I.P.

# INSTITUT DENTAIRE

Président de la Commission : M. le Professeur Hector CRISTIANI.

**M. Ernest Métral**, professeur à l'Institut dentaire.  
*Clinique dentaire, cours d'opérations dentaires ; traitement opératoire et conservateur des affections dentaires.* Métral  
 14 h.  
*Exercices pratiques.*  
 Lundi, mardi, mercredi, vendredi, de 14 à 17 h.; Institut dentaire.  
 samedi, de 14 à 16 heures. 1 h.  
*Cours théorique.* Inst. dent.  
 Samedi, à 16 heures.

**M. Albert Bardet**, professeur à l'Institut dentaire.  
 1 h.  
*Art dentaire théorique.* Inst. dent.  
 Mardi, à 7 heures. 1 h.  
*Orthodontie.* Inst. dent.  
 Vendredi, à 7 heures. 12 h.  
*Policlinique dentaire.*  
 Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi, Inst. dent.  
 de 8 à 10 heures.

**M. le Dr Paul Guillermin**, professeur à l'Institut dentaire.  
*Cours théorique de prothèse générale et chirurgicale.* 1 h.  
 Jeudi, à 7<sup>1</sup>/<sub>2</sub> heures. Inst. dent.  
*Clinique de prothèse. Laboratoire dentaire.* 7 h.  
 Lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi, à 8 h.; Inst. dent.  
 mardi, de 8 à 10 heures.

**M. François Pfæfli**, professeur à l'Institut dentaire.  
*Couronnes et appareils à pont.* 6 h.  
*Clinique.*  
 Lundi et mercredi, de 17 à 19 h.; vendredi, à 17 heures. Inst. dent.  
*Cours théorique.*  
 Vendredi, à 18 heures.

**M. le Dr Auguste Eternod**, prof. ord. à l'Université.  
*Pathologie et thérapeutique spéciales de la cavité buccale; histologie pathologique des tissus dentaires.* 1 h.  
 Mardi, à 11 heures. Ecole de Médecine.

**M. le Dr Charles Julliard**, professeur à l'Institut dentaire.  
*Chirurgie générale.* 1 h.  
 Samedi, à 9 heures. Inst. dent.  
*Bactériologie.* 1 h.  
 Samedi, à 10 heures. Inst. dent.

**M. le Dr Charles Wartmann**, profes<sup>r</sup> à l'Inst. dentaire.  
*Pharmacologie (pour dentistes).* 2 h.  
 Mercredi et jeudi, à 11 heures.  
*Oto-rhino-laryngologie.* 1 h.  
 Consultation, présentation de malades dont l'affection est d'origine dentaire ou dont l'affection a une répercussion sur l'appareil buccodentaire.  
 Samedi, à 11 heures.

Le laboratoire est ouvert tous les jours, de 8 à 12 heures ; le mardi, jeudi et samedi, de 14 à 18 heures ; le lundi, mercredi et vendredi, de 14 à 19 heures.

### Conditions d'admission.

Les conditions d'admission à l'Institut Dentaire sont les mêmes que celles qui sont indiquées plus haut pour la Faculté de Médecine (p. 76).

### Plan des Etudes dentaires.

MM. les élèves ne sont pas obligés de s'en tenir strictement à l'ordre indiqué dans le présent plan d'études. Celui-ci ne doit être considéré que comme un guide recommandé par la Commission.

#### A. — ETUDES A LA FACULTÉ DES SCIENCES.

##### PREMIÈRE ANNÉE

*1<sup>er</sup> Semestre* : Physique expérimentale. — Chimie inorganique. — Botanique. — Zoologie et Anatomie comparée des animaux invertébrés.

La Commission engage MM. les élèves à suivre, pendant le 1<sup>er</sup> semestre, des travaux pratiques de physique expérimentale, de botanique ou de zoologie et d'anatomie comparée.

*2<sup>me</sup> Semestre* : Physique expérimentale. — Chimie organique. — Botanique. — Zoologie et Anatomie comparée des animaux vertébrés. — Laboratoire de Chimie analytique.

EXAMENS : *Examen fédéral de sciences naturelles ou première partie de l'examen propédeutique dentaire.*

#### B. — ETUDES A LA FACULTÉ DE MÉDECINE.

##### DEUXIÈME ANNÉE

*3<sup>me</sup> Semestre* : Histologie normale. — Stomatologie normale (1<sup>re</sup> partie). — Embryologie. — Anatomie normale. — Physiologie. — Laboratoire d'anatomie. — Travaux pratiques de stomatologie et d'embryologie.

*4<sup>me</sup> Semestre* : Histologie normale. — Stomatologie normale (2<sup>me</sup> partie). — Embryologie. — Anatomie normale. — Physiologie. — Laboratoire d'histologie normale.

EXAMENS : *Examen fédéral d'anatomie et de physiologie ou deuxième partie de l'examen propédeutique dentaire.*

#### C. — ETUDES A L'INSTITUT DENTAIRE.

##### TROISIÈME ANNÉE

*5<sup>me</sup> Semestre* : Pathologie et Anatomie pathologique générales. — Chirurgie générale. — Clinique chirurgicale. — Clinique dentaire et cours d'opérations dentaires ; traitement opératoire et conservateur. — Laboratoire dentaire ; prothèse générale et chirurgicale. — Pathologie spéciale de la cavité buccale et Histologie pathologique des tissus dentaires. — Couronnes et travaux à pont.

*6<sup>me</sup> Semestre* : Clinique chirurgicale. — Polyclinique dentaire et art dentaire théorique (extractions et traitement des anomalies des mâchoires). — Clinique dentaire et cours d'opérations dentaires ; traitement opératoire et conservateur. — Couronnes et travaux à pont. — Pathologie spéciale de la cavité buccale et histologie pathologique des tissus dentaires.

##### QUATRIÈME ANNÉE

*7<sup>me</sup> Semestre* : Polyclinique dentaire et art dentaire théorique (extractions et traitement des anomalies des mâchoires). — Chirurgie générale. — Anesthésie générale. — Bactériologie théorique et pratique de la cavité buccale. — Clinique oto-rhino-laryngologique. — Pathologie et Thérapeutique pour dentistes. — Clinique dentaire et cours d'opérations dentaires ; traitement opératoire et conservateur. — Laboratoire dentaire ; prothèse générale et chirurgicale. — Couronnes et travaux à ponts.

*8<sup>me</sup> Semestre* : Même programme que pour le semestre précédent.

EXAMENS : *Examen fédéral de dentiste ou Examen de licence en chirurgie dentaire.*

Au nom de l'Université,

Le Recteur,

Georges FULLIQUET.

Le présent programme est approuvé.

GENÈVE, le 31 janvier 1921.

Le Conseiller d'Etat

chargé du Département de l'Instruction publique :

J. MUSSARD.

# INSTITUT DENTAIRE

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
7 à 8		Bardet		Guillermin	Bardet	
8 à 9	Bardet Guillermin	Bardet Guillermin	Bardet Guillermin	Bardet Guillermin	Bardet Guillermin	Bardet Guillermin
9 à 10			Bardet	Bardet	Bardet	Bardet Julliard
10 à 11	Bardet	Bardet Guillermin				Julliard
11 à 12		Eternod    Ec. Méd.	Wartmann	Wartmann		Wartmann
14 à 15	Métral	Métral	Métral		Métral	Métral
15 à 16	Métral	Métral	Métral		Métral	Métral
16 à 17	Métral	Métral	Métral		Métral	Métral
17 à 18	Pfæfli		Pfæfli		Pfæfli	
18 à 19	Pfæfli		Pfæfli		Pfæfli	

# PRIX UNIVERSITAIRES

qui seront décernés de 1921 à 1924.

---

## UNIVERSITÉ

---

### Prix fondés par Henri Disdier.

#### Prix de Philosophie (dit Prix Humbert).

1000 fr. — Sujet : *Les notions de science et de philosophie d'après la pensée contemporaine.*

Le prix sera décerné en juin 1922.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1922.

---

1000 fr. — Sujet : *La philosophie de Hume et son influence.*

Le prix sera décerné en juin 1923.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> Janvier 1923.

---

#### Prix d'Histoire (dit Prix Ador).

1000 fr. — Sujet : *Examen critique des vues nouvelles de M. G. Ferrero sur l'histoire romaine.*

Le prix sera décerné en juin 1922.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1922.

---

#### Prix de Philosophie morale (dit Prix Disdier).

2000 fr. — Sujet : *Des caractères de la morale grecque.*

Le prix sera décerné en juin 1924.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1924.

### DISPOSITIONS RELATIVES A CES PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

- a) Les citoyens genevois, âgés de moins de 27 ans, pour les Prix Humbert et Ador, et âgés de moins de 30 ans, pour le Prix Disdier.
- b) Les Suisses des autres cantons et les étrangers dans les mêmes conditions d'âge qui ont suivi, pendant un an au moins, les cours de l'Université de Genève.

Les prescriptions du présent article se rapportent à l'époque de la clôture du présent concours.

ART. 2. — Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

ART. 3. — Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

ART. 4. — Les mémoires couronnés sont déposés à la Bibliothèque publique et universitaire. Les auteurs conservent la propriété de leur œuvre et ont par conséquent le droit d'en prendre copie.

### Prix Théodore Claparède.

L'Université décernera, en juin 1923, un prix de *six cents francs* au mémoire le plus important sur un sujet se rattachant à l'histoire du protestantisme de langue française, laissé au choix des concurrents.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1923.

### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

- a) Les citoyens genevois.
- b) Les Confédérés et étrangers ayant été ou étant encore étudiants à l'Université de Genève.

Les concurrents ne doivent pas avoir plus de 35 ans accomplis au moment de la remise du mémoire.

ART. 2. — Les mémoires présentés au concours devront être écrits en français et inédits. Les travaux jugés dignes d'être publiés pourront seuls être récompensés.

### Prix Arthur de Claparède.

L'Université décernera, en juin 1922, un prix de *deux mille francs*, à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet géographique (géographie mathématique, physique, biologique, économique et sociale, historique, politique, etc. : ethnographie, explorations et même simples voyages, à condition que ceux-ci aient une valeur géographique).

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1922.

### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Le concours est ouvert à tous les écrivains suisses ou domiciliés en Suisse.

Les mémoires devront être rédigés dans l'une des trois langues nationales (français, allemand ou italien).

Le lauréat devra publier son mémoire dans le délai d'une année et déposer 25 exemplaires au Secrétariat de l'Université.

Les travaux déjà publiés ne seront admis au concours que s'ils ont été imprimés en Suisse et si leur publication ne remonte pas à plus de deux ans avant la clôture du concours.



## FACULTÉ DES SCIENCES

### Prix Davy.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1921, un prix de la valeur de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1922, un prix de la valeur de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, doivent être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1<sup>er</sup> janvier 1922.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. Sont admises à concourir toutes les personnes graduées par la Faculté des Sciences dans les quatre ans précédant la clôture du concours ; le dernier grade est seul pris en considération.
2. Les mémoires doivent être en langue française ; ils peuvent être manuscrits ou imprimés (ces publications ne doivent pas remonter à plus d'un an). Les thèses de doctorat sont exclues.
3. Si un prix ou un accessit est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci devra être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. Le ou les auteurs en conserveront la propriété littéraire.
4. Toute liberté est laissée au jury pour décerner ou non le prix, le diviser ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera la valeur.

#### Prix Edouard Gans.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1923, un prix de la valeur de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur une question de mathématiques pures (Algèbre, Analyse ou Géométrie supérieures).

Les mémoires, manuscrits ou imprimés devront être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1<sup>er</sup> janvier 1923.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. Sont admises à concourir toutes les personnes de nationalité suisse, graduées par la Faculté des Sciences dans les cinq ans précédant la clôture du concours ; le dernier grade est seul pris en considération.
2. Les mémoires doivent être en langue française ou allemande ; ils peuvent être manuscrits ou imprimés (ces publications ne doivent pas remonter à plus d'un an). Les thèses de doctorat et les travaux du certificat d'aptitude sont exclus.
3. Si un prix ou un accessit est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci devra être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. Le ou les auteurs en conservent la propriété littéraire.
4. Toute liberté est laissée au Jury pour décerner ou non le prix, le diviser ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera la valeur.

#### Prix Plantamour-Prevost.

(Fondé par M<sup>me</sup> Rigaud-Plantamour.)

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1921, un prix de la valeur de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet rentrant dans le cadre des travaux de la Faculté.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1922, un prix de la valeur de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet rentrant dans le cadre des travaux de la Faculté.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, devront être remis au Doyen de la Faculté avant le 1<sup>er</sup> janvier 1922.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. — Sont admis à concourir pour ce prix :

1) Les Genevois gradués dans la Faculté des Sciences, étudiants ou auditeurs de la Faculté, âgés de 35 ans au plus au moment de la clôture du concours.

2) Les Suisses d'autres cantons qui sont étudiants à la Faculté des Sciences au moment de la clôture du concours ou qui y ont obtenu un grade depuis quatre ans au plus avant cette date ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. — Les mémoires doivent être rédigés en langue française (ou en latin). Ils peuvent être manuscrits ou imprimés ; dans ce dernier cas, la publication ne doit pas remonter à plus d'un an au moment de la clôture du concours. Les thèses, les travaux du certificat d'aptitude et les travaux déjà couronnés dans un concours sont exclus. — Si le prix est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci doit être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire ; l'auteur en conserve la propriété littéraire. Lorsqu'il y a collaboration, les deux auteurs doivent satisfaire aux conditions du concours.

3. — Dans le cas où il serait présenté deux mémoires d'égale valeur, le prix pourra être partagé. Cependant si l'un de ces mémoires d'égale valeur traitait une question d'Astronomie, de Géodésie ou de Météorologie, la préférence serait accordée à ce mémoire-là.

Le prix ne pourra pas être décerné deux fois à la même personne.

4. — Si le prix ne pouvait pas être décerné, les mémoires présentés n'offrant pas une valeur suffisante, la valeur du prix serait attribuée à une bourse de recherches ou de voyage en faveur d'un Genevois étudiant ou gradué de la Faculté des Sciences. Cette bourse

devrait si possible être donnée dans l'année où le prix aurait dû être décerné ; sinon elle devra être décernée l'année suivante. L'attribution de cette bourse serait décidée par la Faculté, sur le préavis d'une Commission présidée par le Doyen de la Faculté.

Les candidats à la bourse devront fournir un rapport préliminaire exposant les buts qu'ils se proposent.

La personne à laquelle la bourse aura été attribuée sera tenue d'envoyer au Doyen de la Faculté un rapport sur les résultats de son activité scientifique.

Ce rapport ne pourra pas être présenté ultérieurement pour obtenir le prix Plantamour-Prevost.

---

### Fonds Ernest Solvay

*pour recherches sur la détermination des poids atomiques.*

En mémoire de la féconde activité de *Marignac* et de *Stas*, M. E. *Solvay*, de Bruxelles, a fait don à l'Université de Genève, d'un capital de Fr. 5,000. —, à employer en subsides destinés à subvenir aux frais de recherches sur la détermination des poids atomiques exécutées au *Laboratoire de chimie théorique* de l'Université.

Ces allocations sont accordées sur demande adressée à la *Commission des Fonds universitaires*, avec préavis du Directeur du laboratoire de Chimie théorique.

La même personne ne peut recevoir, dans la même année, plus de Fr. 500. — de subside ; le total des subsides d'une année ne peut dépasser Fr. 4,000. —.

## FACULTÉ DES LETTRES

### Prix de littérature française.

(Fondé par M. Ch. Hentsch.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1921, un prix de littérature française de *cinq cents francs*.

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1922, un prix de littérature française de *cinq cents francs*.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les travaux devront être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1<sup>er</sup> janvier 1922. Ils doivent être copiés à la machine à écrire ou calligraphiés.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir :

a) Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève qui ont obtenu leur grade dans l'une des deux années antérieures à celle où se trouve le terme du concours.

b) Les étudiants qui, dans l'un des quatre semestres dont l'ouverture aura précédé le terme du concours, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres, et les personnes de nationalité suisse âgées de dix-huit à vingt-cinq ans qui, dans le même laps de temps, ont été inscrites à trois cours au moins de la Faculté des Lettres.

### Prix Amiel.

(Fondé par M<sup>me</sup> L. Strömlin-Amiel.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1921, un prix de *deux mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de littérature dont le choix est laissé aux candidats (littérature pure, histoire littéraire, critique littéraire, philologie, à l'exclusion des nouvelles et romans).

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1923, un prix de *deux mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de philosophie dont le choix est laissé aux candidats (philosophie pure dans ses différentes branches, histoire de la philosophie).

Les travaux destinés au concours doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1<sup>er</sup> janvier 1922.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir les Suisses et les étrangers qui, pendant deux semestres, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres ou qui, étudiants d'autres Facultés ou simples auditeurs, ont suivi pendant le même temps deux cours au moins de la Faculté des Lettres.

ART. 2. — Les ouvrages doivent être en langue française. Ils peuvent être imprimés ou manuscrits.

ART. 3. — Si le prix est décerné à un ouvrage manuscrit, l'auteur devra le faire imprimer et en mettre en vente au moins cent exemplaires.

ART. 4. — L'auteur couronné garde en tout cas la propriété de son œuvre. Il devra en remettre trente exemplaires pour les professeurs et la bibliothèque de la Faculté; le montant du prix ne sera délivré qu'après la mise en librairie de la publication.

ART. 5. — Si aucun des ouvrages présentés ne paraît mériter le prix, le meilleur pourra obtenir un accessit de 500 francs.

#### Prix Aloys Blondel.

(Fondé par M. Auguste Blondel.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1923, un prix de *quatre cents francs*, destiné à récompenser une œuvre de poésie.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les travaux devront être remis avant le 1<sup>er</sup> janvier 1922 au Doyen de la Faculté des Lettres. Ils doivent être copiés à la machine à écrire ou calligraphiés.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir : les étudiants et les anciens étudiants suisses de l'Université de Genève.

Le prix peut ne pas être décerné. Il ne sera en aucun cas partagé.

Les travaux ne doivent pas porter le nom de leur auteur. Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Ce dernier conservera la propriété de son œuvre.

## FACULTÉ DE DROIT

### Prix Edgar Aubert.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1922, un prix à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de *droit public suisse*.

La valeur de ce prix est fixée à *cinq cents francs*. Sont admis à concourir tous les *étudiants suisses* sans aucune restriction.

Les mémoires devront être rédigés en langue française et porter le nom de leur auteur.

Les ouvrages destinés au concours doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 31 décembre 1922.

### Prix Bellot.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1922, un prix à l'auteur du meilleur mémoire ou de la meilleure dissertation sur un sujet de droit ou d'économie politique, dont le choix est laissé aux candidats.

La valeur de ce prix est fixée à *quatre cents francs*.

Les travaux devront être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 31 décembre 1922.

Sont admis à concourir les docteurs ou licenciés en droit, suisses ou étrangers, qui auront obtenu leur grade à l'Université de Genève dans les six années précédant l'époque de la clôture du concours.

### Prix Joseph des Arts.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1922, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de législation fédérale.

Les mémoires doivent être rédigés en langue française et porter le nom de leur auteur.

Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 31 décembre 1921.

Le concours est ouvert à tous sans restriction.

## FACULTÉ DE THÉOLOGIE

### Prix Chenevière

La Faculté décernera, en juin 1921, un prix de quatre cents francs à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

*La morale de Höfding.*

### Prix Munier.

La Faculté décernera, en juin 1922, un prix de quatre cents francs à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

*Est-ce par l'archéologie ou par la méthode critique que peut être résolue la question d'auteur de la Genèse ?*

### Prix Chenevière-Munier.

La Faculté décernera, en juin 1922, un prix de quatre cents francs à l'étudiant qui aura présenté la meilleure proposition.

Les mémoires doivent être remis au Doyen de la Faculté de Théologie avant le 1<sup>er</sup> janvier 1922.

Un règlement de la Faculté indique le mode de procéder du Jury.

#### DISPOSITIONS RELATIVES AUX PRIX CHENEVIÈRE ET MUNIER

Sont admis à concourir les étudiants qui seront immatriculés dans la Faculté, au moment de la clôture du concours, depuis six semestres au plus après le premier examen de baccalauréat en Théologie ou l'examen reconnu équivalent.

Le prix ne peut être ni diminué ni partagé ; il ne sera pas décerné si aucun mémoire n'en est jugé digne par le jury.

Les mémoires doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

## FACULTÉ DE MÉDECINE

### Prix Bizot.

Un prix d'une valeur de douze cents francs sera décerné en juin 1922, à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante, posée par la Faculté :

*Forme et fonctions de l'estomac et du duodenum dans l'ulcère chronique, avant et après l'opération.*

Les mémoires manuscrits, en langue française, devront être remis avant le 1<sup>er</sup> janvier 1922, au Doyen de la Faculté de Médecine, pour être soumis à l'appréciation d'un Jury nommé par la Faculté.

Un prix d'une valeur de douze cents francs sera décerné en juin 1923, à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante, posée par la Faculté :

*L'ostéomalacie d'origine toxique.*

Les mémoires manuscrits, en langue française, devront être remis avant le 1<sup>er</sup> janvier 1923, au Doyen de la Faculté de Médecine, pour être soumis à l'appréciation d'un jury nommé par la Faculté.

Un prix d'une valeur de douze cents francs sera décerné en juin 1924, à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante, posée par la Faculté :

*Péritonisation.*

Les mémoires manuscrits, en langue française, devront être remis avant le 1<sup>er</sup> janvier 1924, au Doyen de la Faculté de Médecine, pour être soumis à l'appréciation d'un Jury nommé par la Faculté.

Seront admis à concourir :

1<sup>o</sup> Les étudiants régulièrement immatriculés dans la Faculté de Médecine de Genève ;

2<sup>o</sup> Les docteurs diplômés de la Faculté de Médecine de Genève depuis quatre ans au plus à partir de la publication du programme ;

3<sup>o</sup> Les Suisses docteurs diplômés d'une Faculté de Médecine de la

Suisse, ayant subi les examens fédéraux, ce depuis dix ans au plus à partir de la publication du programme.

Les mémoires porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Le prix sera renvoyé à l'année suivante si aucun travail n'est jugé digne de l'obtenir.

En cas d'égalité entre deux travaux, le prix pourra être divisé.

Le mémoire couronné sera déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. — L'auteur conservera la propriété de son œuvre et aura, par conséquent, le droit d'en prendre copie. Dans le cas où il le publierait, il devra en remettre vingt-cinq exemplaires pour la Bibliothèque et les professeurs de la Faculté.

### Prix de la Faculté de Médecine.

La Faculté de Médecine décernera, en juin 1921, un prix de *trois cents francs* à la meilleure thèse qui lui sera présentée.

La Faculté de Médecine décernera, en juin 1922, un prix de *trois cents francs* à la meilleure thèse qui lui sera présentée.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Les thèses doivent être acceptées et imprimées. Elles sont admises au concours pendant les deux années qui suivent celle où a été accordé l'imprimatur et doivent être remises au Doyen de la Faculté avant le 1<sup>er</sup> janvier 1922. Elles peuvent être présentées soit par le candidat, soit par un professeur.

*Au nom de l'Université :*

Georges FULLIQUET, Recteur.

## EXTRAIT DU RÈGLEMENT

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ETAT

le 28 Septembre 1918.

### *Des étudiants et des auditeurs.*

Les cours de l'Université sont suivis par des *étudiants* et des *auditeurs*.

Les personnes qui veulent être immatriculées comme *étudiants* doivent s'adresser au Secrétaire de l'Université, en désignant la Faculté dans laquelle elles désirent être inscrites et en déposant leurs titres.

Ces titres sont soumis au Doyen de la Faculté, lequel accorde ou refuse l'immatriculation.

En cas de réclamation, le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue définitivement.

Les *étudiants* peuvent seuls subir des examens de grades.

Les conditions d'immatriculation sont les mêmes pour les étudiants des deux sexes.

Les *auditeurs* doivent avoir dix-huit ans accomplis; aucun titre n'est exigé pour leur inscription.

Les étudiants immatriculés dans une Faculté peuvent s'inscrire pour les cours d'une autre Faculté.

Toutefois, sauf autorisation spéciale du professeur, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques de la Faculté de médecine ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

Les étudiants et les auditeurs doivent prendre, dans les trois premières semaines après l'ouverture de chaque semestre, une inscription pour chacun des cours ou des exercices pratiques qu'ils se proposent de suivre et payer la finance prévue par la loi.

Un livret d'études est remis aux étudiants et aux auditeurs. Ce livret doit être signé, chaque semestre, *par tous les professeurs ou privat-docents dont l'étudiant ou l'auditeur suit les cours*, par le Doyen de la Faculté et par le Recteur.

### *Dispositions financières.*

Les rétributions, ainsi que les droits universitaires pour les grades, sont perçus par le Caissier-comptable de l'Université, sous l'inspection du Recteur.

A leur entrée dans l'Université, les étudiants doivent payer une finance d'immatriculation de 20 fr. Les étudiants qui sortent du Gymnase de Genève (division supérieure du Collège) sont dispensés de cette finance. Les étudiants qui passent d'une Faculté dans une autre, ou qui rentrent dans l'Université après l'avoir temporairement quittée, ne sont pas astreints à payer une nouvelle finance d'immatriculation.

Les étudiants immatriculés dans une université suisse et les étudiants suisses immatriculés dans une université étrangère, ainsi que les porteurs d'un certificat de maturité d'un gymnase suisse, sont dispensés de la moitié de la finance d'immatriculation.

Les étudiants admis régulièrement à l'Institut des Hautes Etudes Commerciales payent une finance d'inscription de 20 fr. Les porteurs d'un diplôme d'une Ecole de Genève donnant accès à l'Institut sont dispensés de cette finance.

Les étudiants et les auditeurs qui n'auront pas payé les rétributions universitaires dans le temps prescrit, doivent payer en s'inscrivant une surtaxe de 5 francs.

Le coût du livret est de 1 franc. (Tout livret perdu ou détérioré doit être remplacé moyennant une surtaxe de 5 fr.)

La finance d'exmatriculation est fixée à 10 francs.

La rétribution pour les cours est fixée, par semestre pour chaque heure de leçon par semaine : **à 6 fr. pour les étudiants et à 8 fr. pour les auditeurs.**

Le Département peut, dans des cas spéciaux, dispenser totalement ou partiellement de ces rétributions les étudiants et auditeurs de l'Université. Cette faveur s'applique seulement aux étudiants et auditeurs de nationalité suisse. La demande doit être faite au Département par la famille du postulant et, si celle-ci n'est pas domiciliée dans le canton de Genève, la requête doit être légalisée<sup>1</sup>.

Les droits de graduation sont fixés comme suit :

Pour le grade de bachelier, 100 francs ;

Pour le grade de licencié, 150 francs ;

Pour le grade de docteur, 300 francs ;

Pour le diplôme de pharmacien, 150 francs ;

Pour le diplôme d'ingénieur-chimiste, 300 francs ;

Pour le certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences, 100 fr. ;

<sup>1</sup> La demande doit être présentée dans les quinze jours qui suivent l'ouverture des cours.

Pour le certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne, 50 francs ;

Pour le diplôme de Hautes Etudes commerciales, 150 francs ;

Pour le diplôme d'expert-comptable, 300 francs.

#### *Des grades et des examens.*

L'Université confère les grades et diplômes suivants :

1<sup>o</sup> Baccalauréat ès lettres ; ès sciences médicales ; en théologie.

2<sup>o</sup> Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences. — Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne.

3<sup>o</sup> Licence ès lettres ; ès sciences mathématiques ; ès sciences physiques et chimiques ; ès sciences physiques et naturelles ; ès sciences biologiques ; ès sciences sociales ; ès sciences économiques, en sociologie ; ès sciences politiques ; ès sciences commerciales ; en droit ; en théologie. — Diplôme d'ingénieur-chimiste. — Diplôme de pharmacien. — Diplôme de Hautes Etudes commerciales ; diplôme d'expert-comptable.

4<sup>o</sup> Doctorat ès lettres, en philosophie ; ès sciences mathématiques ; ès sciences physiques ; ès sciences naturelles ; ès sciences psychologiques ; ès sciences économiques ; en sociologie ; en droit ; en théologie ; en médecine ; en médecine dentaire.

Dans la règle, les examens ont lieu comme suit :

Les examens de baccalauréat ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

Les examens du Certificat d'aptitude à l'enseignement des Sciences ont lieu au commencement et à la fin du semestre d'été.

Les examens du Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne ont lieu à la fin du semestre d'été.

Les examens de licence ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

Les examens de licence en théologie ont lieu au commencement de chaque semestre et à la fin de l'année universitaire.

Les examens du doctorat, du diplôme d'ingénieur-chimiste et du diplôme de pharmacien se font, sur la demande du candidat, à l'époque fixée par la Faculté.

Les examens du doctorat en médecine ont lieu au commencement de chaque semestre.

Les étudiants et les auditeurs peuvent subir, à la fin de l'année universitaire et sur leur demande, des examens sur les cours pour lesquels ils se sont inscrits. Ces examens ne sont pas obligatoires.

Il est délivré un certificat aux étudiants qui ont subi des examens annuels, moyennant une finance de 5 francs versée au bureau du Caissier-Comptable de l'Université. Les résultats de ces examens ne peuvent, en aucun cas, entrer en ligne de compte pour les examens de grades.

Le Bureau annonce, par des affiches, l'époque précise de tous les examens.

Les candidats aux examens doivent s'inscrire auprès du Caissier-comptable, en déposant leur demande écrite avec pièces à l'appui, une semaine au moins avant l'époque fixée pour les examens.

Les étudiants ont à payer, outre la rétribution pour les cours :

1) Une taxe semestrielle de Fr. 5.— pour la Bibliothèque.

2) Une taxe semestrielle de Fr. 5.— pour l'assurance en cas de maladie.

Les étudiants de la Faculté des Sciences et ceux de la Faculté de Médecine doivent payer, en outre, une taxe semestrielle de Fr. 2.— pour l'assurance en cas d'accident de laboratoire.

Le Règlement et les programmes détaillés indiquent les épreuves imposées à ceux qui postulent des grades universitaires ; on peut se les procurer au Bureau du Secrétaire de l'Université.

Toute personne étrangère au canton de Genève qui demande son immatriculation à l'Université, son inscription à des cours, soit comme étudiant régulier, soit comme auditeur, ou sa réinscription après avoir interrompu ses études, doit auparavant s'annoncer au Bureau des Permis de séjour et d'établissement, Hôtel de Ville, n° 10, en vue de la régularisation de son séjour à Genève.

## FONDS UNIVERSITAIRES

1. Le Fonds TINGRY (constitué en 1821), pour l'enseignement de la chimie.
2. — DAVY (1829), pour prix dans la Faculté des Sciences.
3. — BELLOT (1836), pour prix dans la Faculté de Droit.
4. — HENTSCH (1844), pour prix dans la Faculté des Lettres.
5. — DISDIER (1864) pour prix décernés par l'Université.
6. — DES ARTS (1878), pour prix dans la Faculté de Droit.
7. — AMIEL (1885), pour prix dans la Faculté des Lettres.
8. — DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE (1885), pour prix dans la Faculté de Médecine.
9. LA CAISSE DU SÉNAT (1889), destinée aux dépenses de ce Corps.
10. Le Fonds BIZOT (1892), pour prix dans la Faculté de Médecine.
11. — EDGAR AUBERT (1892), pour prix dans la Faculté de Droit.
12. — GOMARIN (1894), pour l'Université.
13. — CHENEVIÈRE-MUNIER (1894), pour prix dans la Faculté de Théologie.
14. — MULLER (1896), pour le Laboratoire de botanique systématique.
15. — Théodore CLAPARÈDE (1896), pour prix décerné par l'Université.
16. — DES ARTS (1900), pour prix dans la Faculté de Droit.
17. — GRÆBE (1904), pour des recherches en chimie.
18. — ARTHUR DE CLAPARÈDE (1908), pour prix décerné par l'Université.
19. — GANS (1909), pour prix dans la Faculté des Sciences.
20. — DES ANCIENS ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE (1909).
21. — PLANTAMOUR-PREVOST (1910), pour prix dans la Faculté des Sciences.
22. — BLONDEL (1911), pour prix dans la Faculté des Lettres.
23. — ROBERT HARVEY (1911), pour prix dans la Faculté des Lettres.
24. — PAUL DUPROIX (1912), pour prix dans la Faculté des Lettres.
25. — ADRIEN LACHENAL (1919), pour prix dans les Facultés de Droit et des Sciences Economiques et Sociales.

## COMITÉ DE PATRONAGE DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS A GENÈVE

Sous le nom de COMITÉ DE PATRONAGE DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS, s'est constitué à Genève un Comité qui réunit des professeurs, des membres du corps consulaire et des personnes dévouées aux intérêts de l'Université.

Le Comité fait connaître à l'étranger, aux professeurs, aux étudiants, aux familles et à toutes les personnes qui manifestent le désir de les connaître, les moyens de travail scientifique que les étudiants peuvent trouver à Genève.

Il s'efforce d'assurer aux étrangers et aux confédérés qui étudient à l'Université, des conditions matérielles d'existence conformes à leurs ressources, en leur fournissant exactement les renseignements qu'ils peuvent désirer sur les pensions de famille, le prix de la vie, etc.

Le Comité souhaite avant tout que les étudiants puissent se mettre au travail dès leur arrivée, sans perte de temps et dans les conditions les plus favorables. Il se propose d'aider les étudiants que l'ignorance de la langue française pourrait gêner dans leurs études, à trouver les meilleures occasions de s'y exercer et d'y faire des progrès.

Les membres du Comité de patronage des étudiants étrangers sont :

MM. Robert CHODAT, professeur à l'Université, *président*.  
Bernard BOUVIER, professeur à l'Université, *vice-président*.

MM. William ROSIER, professeur à l'Université.  
Guillaume FATIO.  
Alfred MARTIN, professeur à l'Université.  
Edouard CLAPARÈDE, professeur à l'Université.  
HUGO DE CLAPARÈDE, professeur à l'Université.

M<sup>me</sup> Emilie GAUTIER.

M<sup>me</sup> A. D'ESPINE.

Les demandes de renseignements doivent être adressées au Bureau du Comité de patronage, à l'Université.

Pour pensions et logements, on peut aussi s'adresser au Bureau officiel et gratuit de renseignements, place des Bergues, 3.

## PAPIERS DE LÉGITIMATION

que doivent fournir les étrangers au Canton  
de Genève pour l'obtention d'un permis de séjour.

1. — Les citoyens suisses doivent présenter un Acte d'origine. Les citoyens suisses majeurs doivent se présenter eux-mêmes, munis de leur livret de service militaire.

2. — Pour les ressortissants de pays étrangers, toute demande de permis de séjour d'une année ou de permis d'établissement doit être adressée (jusqu'à nouvel avis), à l'Office central des Etrangers, au Département fédéral de Police à Berne, et accompagnée d'un certificat d'autorisation d'admission à l'Université.

Toute personne étrangère au Canton de Genève qui demande son immatriculation à l'Université, son inscription à des cours, soit comme étudiant régulier, soit comme auditeur, ou sa réinscription après avoir interrompu ses études, doit auparavant s'annoncer au Bureau des Permis de séjour et d'établissement, Hôtel de Ville, n° 10, en vue de la régularisation de son séjour à Genève.

## CAISSE DE SUBSIDES POUR LES ÉTUDIANTS SUISSES DU GYMNASE ET DE L'UNIVERSITÉ

(Extraits des Lois du 1<sup>er</sup> mars 1876 et du 9 octobre 1909).

ART. 2. — La fondation a pour but :

1<sup>o</sup> de subventionner à Genève, pour leurs études, des élèves-réguliers des deux classes supérieures du Gymnase ainsi que des étudiants ou étudiantes de l'Université, à condition : a) qu'ils soient genevois ou suisses d'autres cantons avec la réserve pour ces derniers que leur famille soit domiciliée dans le canton de Genève ; b) qu'ils se soient distingués par leur travail et leurs aptitudes ;

2<sup>o</sup> d'aider pour leurs études ultérieures dans un autre canton ou à l'étranger, des étudiants ou étudiantes de nationalité genevoise, qui sont munis d'un certificat de maturité du Gymnase ou d'un grade de l'Université et qui se sont distingués par leurs aptitudes et leur travail.

### Membres du Comité de gestion.

MM. MUSSARD, Jules, Conseiller d'Etat, *président*.

SEITZ, Charles, Directeur du Collège.

CLAPARÈDE, Edouard, professeur à l'Université.

MONTET, Edouard, professeur à l'Université.

OLTRAMARE, Paul, professeur à l'Université.

PICTET, Guillaume, banquier, *trésorier*.

PITTARD, Eugène, délégué du Collège, *secrétaire*.

Les requêtes doivent être adressées à M. le Président du Comité avant le 1<sup>er</sup> octobre.

## Renseignements utiles à MM. les Étudiants.

La *Salle des Journaux*, dirigée par un comité de professeurs et d'étudiants est ouverte à tous les étudiants immatriculés et à ceux des auditeurs qui ont acquitté la taxe de bibliothèque (fr. 5). Ils peuvent la fréquenter de 9 heures à midi et de 14 à 19 heures. Le jeudi la *Salle des Journaux* est fermée à 4 heures après midi.

### *Bibliothèque publique et universitaire.*

La *Salle G. Moynier* ou *Salle des Périodiques* est ouverte, sur présentation de leur carte d'étudiant, à MM. les étudiants immatriculés et aux auditeurs qui ont acquitté la taxe de Bibliothèque. Cette salle est ouverte de 9 heures à midi et de 14 à 19 heures.

La *Salle de Lecture publique* est ouverte tous les jours, sauf les dimanches et jours fériés, de 9 heures à midi, et de 13 h. 30 à 18 heures ; en outre, pendant les mois de novembre à fin avril, de 20 à 22 heures, sauf le samedi.

La *Salle Naville*, ouverte depuis 1896, grâce à l'initiative de la Société Académique, est réservée aux professeurs et étudiants qui font des travaux de longue haleine. Pour être admis, les étudiants doivent présenter, par écrit, une demande appuyée par M. le Doyen de la Faculté à laquelle ils appartiennent.

Heures d'ouverture : de 9 heures à midi, et de 14 à 19 heures.

Le samedi, la Bibliothèque est fermée l'après-midi. Elle est fermée le 1<sup>er</sup> et le 2 janvier, du Vendredi-Saint au lundi de Pâques inclusivement, les jours de fête de l'Ascension, Jeûne Genevois, Noël et 31 décembre, et chaque année du 1<sup>er</sup> au 10 septembre inclusivement.

Les étudiants qui travaillent dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des *Bibliothèques* spéciales de ces laboratoires.

Les étudiants en Lettres, Sciences économiques et sociales, Droit et Théologie peuvent faire usage des *Bibliothèques* de ces Facultés.

Sont en outre ouverts aux étudiants :

L'*Observatoire astronomique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. Raoul Gautier.

Le *Musée d'histoire naturelle*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. Maurice Bedot, D<sup>r</sup> ès sciences.

Les *Serres du Jardin botanique* et le *Conservatoire botanique*, moyennant l'autorisation du Directeur du Jardin, M. John Briquet, D<sup>r</sup> ès sciences.

Les *Archives de l'Etat*, moyennant l'autorisation de l'archiviste, M. Paul-E. Martin, D<sup>r</sup> ès lettres.

ADRESSES DE MM. LES PROFESSEURS et PRIVAT-DOCENTS

PROFESSEURS

- MM. André, Emile, Délices, 10.  
 Askanazy, Max, rue de Candolle, 16.  
 Balavoine, Hippolyte, La Rivolette, Troinex.  
 Bally, Charles, rue Prevost-Martin, 53.  
 Bard, Louis, rue J.-Dalphin, Carouge.  
 Bard, Louis, Université Strasbourg.  
 Battelli, Frédéric, boulevard des Tranchées, 14.  
 Beuttner, Oscar, quai des Eaux-Vives, 46.  
 Bohnenblust, Gottfried, avenue des Vollandes, 2.  
 Borel, Eugène, place de la Fusterie, 9-11.  
 Borgeaud, Charles, Onex.  
 Bouvier, Bernard, rue Charles-Bonnet, 4.  
 Bovet, Pierre, chemin Sautter, 14.  
 Breitenstein, Jules, villa Rosemont, Route de Troinex.  
 Briner, Emile, rue Bonivard, 6.  
 Cailler, Charles, Cologny.  
 Chaix, Emile, chemin des Cottages, 28 bis.  
 Chavanne, Louis, rue de Carouge, 13.  
 Chodat, Robert, chemin Fillion, Palmella, Pinchat.  
 Choisy, Eugène, avenue Calas, 4, Champel.  
 Choisy, Louis-Frédéric, rue Tœpffer, 15.  
 Claparède, Edouard, avenue de Champel, 11.  
 Claparède, de, Hugo, chemin Bizot, 7, Malagnou.  
 Collet, Léon-W., chemin de Vert-Pré, 35, Conches.  
 Cristiani, Hector, Corralerie, 15.  
 De Crue, Francis, La Petite Pierrière, Chambésy.  
 Deonna, Waldemar, chemin de la Gradelle, par Chêne.  
 D'Espine, Adolphe, rue Beauregard, 6.  
 Duparc, Louis, Ecole de Chimie.  
 Eternod, Auguste, villa les Grands-Acacias, Noirettes, 15, Acacias.  
 Fazy, George, Conches sur Arve.  
 × Fehr, Henri, route de Florissant, 110.  
 Folliet, Edouard, rue du Stand, 62.  
 François, Alexis, route de Florissant, 8.  
 Fulliquet, Georges, rue de Candolle, 26.  
 Gaillard, John, cours des Bastions, 13.  
 Gautier, Lucien, Cologny.  
 Gautier, Raoul, rue Bellot, 6.  
 Gourfein, David, quai du Mont-Blanc, 25.  
 × Græbe, Charles, Westendstrasse, 28, Francfort s/M. (Allemagne).  
 Grandjean, Frank, boulevard des Philosophes, 18.  
 Guye, Charles-Eugène, route de Florissant, 4.  
 Guye, Philippe-A., chemin Bizot, 3, Florissant.

- MM. Guyénot, Emile, Institut de Zoologie, Université.  
 Hersch, Liebmann, clos Belmont, route de Chêne, 28 bis.  
 Humbert, Gustave, rue de l'Université, 4.  
 Kaufmann, Adolphe, avenue Léon-Gaud, 7, Florissant.  
 Kummer, Ernest, avenue de Champel, 15.  
 Laskowski, Sigismund, La Joliette, 110, rue de Carouge.  
 Lendner, Alfred, rue Ami-Lullin, 9.  
 Logoz, Paul, avenue Gallatin, 1, Petit-Saconnex.  
 Long, Edouard, boulevard Helvétique, 15.  
 Malche, Albert, route de Frontenex, 66.  
 Martin, Alfred, chemin de la Petite Gradelle, Frontenex.  
 Martin, Victor, Bachet de Pesay.  
 Mayor, Albert, rue Adhémar-Fabri, 6.  
 Mégevand, Louis, rue de l'Ecole-de-Médecine, 16.  
 Neumann, Gottlieb-August, Crêts de Champel, 10.  
 Milhaud, Edgard, rue St-Victor, 8.  
 Montet, Edouard, quai des Eaux-Vives, 4.  
 Moriaud, Paul, place Claparède, 7.  
 Muret, Ernest, route de Florissant, 55.  
 Naville, Adrien, chemin Dumas, 8, Champel.  
 Naville, Edouard, Malagny, par Versoix.  
 Nicole, Jules, route de Frontenex, 37.  
 Oltramare, Hugues, quai des Bergues, 27.  
 Oltramare, Paul, La Pelouse, avenue des Bosquets, 19, Servette.  
 Pictet, Amé, rue Bellot, 13.  
 Pittard, Eugène, chemin des Cottages, 36.  
 Prevost, Jean-Louis, rue Eynard, 6.  
 Pugnât, Amédée, rue Tœpffer, 11 bis.  
 Rappard, William-E., Valavran, près Genève.  
 Reinhard, Max, Florissant, 72.  
 Reverdin, Henri, route de Chêne, 124.  
 Reverdin, Jaques-Louis, Rive de Pregny, Genève.  
 Richard, Eugène, Quai des Eaux-Vives, 4.  
 × Ritter, Eugène, chemin des Cottages, 3.  
 Roch, Maurice, route de Chêne, 62.  
 RoCHAT, Ernest, rue des Granges, 5.  
 Rosier, William, chemin des Crêts, Petit-Saconnex.  
 Sarasin, Charles, Cité, 22.  
 Schidlof, Arthur, avenue du Mail, 26.  
 de Seigneux, Raoul, chemin de Vert-Pré, 23.  
 × Seitz, Charles, rue de l'Evêché, 7.  
 M<sup>lle</sup> Stern, Lina, boulevard de la Tour, 8.  
 MM. Toendury, Hans, ch. de l'Escalade, 3.  
 Veyrassat, Jean-Alfred, quai du Mont-Blanc, 33.  
 Weber, Jean-Amédée, Ecole de Médecine.  
 Weber, Rodolphe, Asile de Bel-Air, Chêne.  
 Wenger, Paul, rue Cavour, 9.  
 Werner, Charles, route de Florissant, 4.  
 Wiki, Bernard, rue Bernard-Dussand, 6.  
 Wuarin, Louis, La Chênaie, avenue Jacques-Martin, Chêne-Bougeries.

PROFESSEURS A L'INSTITUT DENTAIRE

- MM. Bardet, Albert, rue de Candolle, 18.  
Guillermin, Paul, rue du Stand, 62.  
Julliard, Charles, rue du Rhône, 2.  
Métral, Ernest, quai de l'Île, 15.  
Pfäffli, François, place Neuve, 2.  
Wartmann, Charles, boulevard Helvétique, 16.

PRIVAT-DOCENTS

- MM. Aguiléra, M., Saint-Julien-en-Genevois.  
Alexander, Bernard, rue de l'Athénée, 15.  
Alfimoff, Boris, avenue du Mail, 21.  
Aubert, Louis, cours des Bastions, 16.  
Audeoud, Henri, boulevard Helvétique, 17.  
Babel, Antony, rue des Peupliers, 34.  
Baudouin, Charles, La Châtaigneraie sur Coppet.  
Benrubi, Isaac, avenue Luserna, 11.  
Berthoud, Aloys, rue DuRoveray, 13.  
Besse, Pierre, rue de Candolle, 20.  
Béatrix, Albert, place du Port, 1.  
Bouchardy, François, rue Jacques-Dalphin, 9 bis, Carouge.  
Bourdillon, Philippe, boulevard des Tranchées, 44.  
Briquet, John, rue du Rhône, 54.  
Bujard, Eugène, rue Bergalonne, 6.  
Caleb, Albert, rue du Rhône, 57.  
Carl, Jean, Museum d'Histoire Naturelle.  
Chaix, André, route de Chêne, 18.  
Cherbuliez, Emile, Florissant, 60.  
Clerc, Charly, route de Chêne.  
Collomb, Augustin, rue de Lausanne, 4.  
Cornioley, Charles, boulevard des Philosophes, 17.  
Courtois, Louis-John, clos Jolimont, avenue Th. Weber.  
Cramer, Alec, rue Corratierie, 18.  
Cramer, Marc, rue Töpffer, 11 bis.  
Cumston, Charles-Greene, rue Bellot, 3.  
Demole, Victor, Asile de Bel-Air.  
DuBois, Charles, rue Saint-Léger, 4.  
Dubois, Jules, rue des Caroubiers, 18, Carouge.  
Flournoy, Henry, Florissant, 25.  
Gautier, Léopold, rue du Levant, Lausanne.  
Gautier, Pierre, rue de Candolle, 16.  
Genequand, Charles, presbytère de Versoix.  
Georgiadès, Jean-B., boulevard des Philosophes, 19.  
Goudet, Henry-J., quai des Eaux-Vives, 44.  
M<sup>me</sup> Gourfein-Welt, Léonore, quai du Mont-Blanc, 25.  
MM. Grodensky, Michel, le Verger, Grand-Lancy.  
Guyot, Henry, boulevard des Philosophes, 13.

- MM. Hassler, Otto, ch. des Esserts, Petit-Lancy.  
Hochreutiner, B.-P.-Georges, rue Saint-Victor, 10.  
Jentzer, Albert, rue de l'Université, 8.  
Juvet, Alfred, rue du Mont-Blanc, 9.  
Koenig, René, boulevard des Tranchées, 44.  
Kresteff, Stoyan, rue Général-Dufour, 15.  
Martin-Du Pan, Charles, rue Sénebier, 20.  
Mercier, Alfred, rue de Candolle, 24.  
Mercier, Henri, cours de Rive, 20.  
Mercier, Pierre, quai du Mont-Blanc, 25.  
Mirimanoff, Dmitri, rue Töpffer, 11 bis.  
Mitskovitch, Rista, boulevard des Philosophes, 14.  
Morel, Ferdinand, route de Chêne, 57.  
Muller, Charles, rue de Lyon, 61 bis.  
Naville, François, rue Saint-Léger, 7.  
Pagès, Antoine, av. de Champel, 45.  
Patri, Georges, boulevard des Tranchées, 8.  
Perrier, Charles, rue de Candolle, 12.  
Pictet, Arnold, route de Lausanne, 102.  
Pittard, Edmond, rue de la Croix-d'Or, 29.  
Privat, Edmond, chemin de Roches, 2.  
Reh, Théodore, rue de Hollande, 10.  
Reutter, Louis, boulevard Georges-Favon, 12.  
Richard, Albert, Corratierie, 24.  
Röthlisberger, Paul, rue Töpffer, 17.  
Roget, François-Frédéric, Le Manoret, Vandœuvres.  
M<sup>lle</sup> Rogovine, Eugénie, boulevard Carl-Vogt, 37.  
MM. Ronjat, Jules, chemin des Chênes, 9, Servette.  
Rosselet, Alfred, rue de l'Aubépine, 1.  
Roussy, Albert, chemin de Roches, 2.  
Sabot, Charles, route de Florissant, 184, Conches.  
Schumpf, Pierre, boulevard de Grancy, 11, Lausanne.  
Sechehayé, Albert, rue de l'Université, 5.  
Sottile, Antoine, La Plata, Conches.  
Thomas, Emile, route de Florissant, 4.  
Tiercy, Georges, avenue Wendt, 40.  
Turretini, Gustave, rue du Rhône, 2.  
Velleman, Antoine, villa Riant Mont, chemin des Chalets, 13.  
Waegeli, Charles, avenue Pictet-de-Rochemont, 24.  
M<sup>lle</sup> Welt, Ida, quai du Mont-Blanc, 25.  
MM. Widmer, Johannès, boulevard des Tranchées, 10.  
Zbinden, Louis, route de Chêne, 23.

**Secrétaire de l'Université :**

M. Roussy, Albert, Université.

**Caissier-comptable de l'Université :**

M. Mossaz, John, Université.

*Commis* : M. Demont, Charles, rue Joseph-Girard, 9, Carouge.

---

**Appariteur des Facultés :**

M. Brisselet, Paul, rue Bergalonne, 4.

---

**Concierges :**

M. Clément, Emile, Université.

M. Hämmerli, Frédéric, Ecole de  
Chimie.

M. Becchio, Pierre, Ec. de Médecine.

M<sup>me</sup> Chollet, Hélène, Inst. patholog.

M<sup>me</sup> Coburger, Rose, Maternité.

M. Cornamusa, Alphonse, Clinique  
infantile et ophtalmologique.

M. Pianca, Joseph, Policlinique.

M. Perey, Henri, Institut d'Hygiène.

M<sup>me</sup> Margot, Julia, Inst. Dentaire.

---